

L'INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE DE PLOERMEL

LES ORIGINES (1816-1820)

DEUX FONDATEURS : UNE ŒUVRE COMMUNE

En l'an de grâce 1817, Gabriel Deshayes et Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtres de haute vertu, déjà riches d'œuvres apostoliques, lient connaissance. Deux ans plus tard, ils s'associent pour diriger de concert un Institut religieux de Frères enseignants. Union exemplaire qu'aucun nuage n'assombrira, que seule, ici-bas, dissoudra la sainte mort de l'aîné des associés.

Par naissance, Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais appartiennent au même diocèse, celui d'Aleth-Saint-Malo, d'antique origine, que la Constituante, en 1790, supprime, démembre et partage entre ceux de Rennes, Vannes et Saint-Brieuc¹.

La classe sociale diffère, Gabriel sort d'une famille paysanne implantée à Beignon, en lisière de la forêt de Paimpont, la mythique Brocéliande. Le père, "boucher-laboureur", jouit d'une modeste aisance. Jean-Marie connaît d'autres conditions de vie. Ses premières années s'écoulent dans le cadre doré où évolue la bourgeoisie opulente des négociants et armateurs malouins.

Ce contraste importe peu. L'essentiel est ailleurs, dans les éminentes qualités morales et spirituelles qui rehaussent les deux hommes de Dieu et les rapprochent.

La Révolution, figée dès 1793 dans le délire irrégieux et la fureur sanguinaire, les révèle à eux-mêmes et aux autres. Prêtre depuis un an, au prix d'une expédition risquée à Jersey, apôtre au cœur de feu, Gabriel Deshayes sillonne inlassablement Beignon et sa région, lancé à fond dans la pastorale clandestine. Courage hardi, sang-froid, aptitudes physiques exceptionnelles la transforment en épopée héroïque et sainte. Il brave à tout instant l'impitoyable Convention et ce décret du 23 avril 1793, terrifiant dans son lachisme : "Tout prêtre insermenté

¹ Voir, en hors-texte, la carte de l'ancien diocèse de Saint-Malo. Gabriel Deshayes (1767-1841), né à Beignon, décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Jean-Marie Robert de la Mennais (1780-1860), né à Saint-Malo, décédé à Ploërmel

sera immédiatement conduit à la prison du district, jugé par un jury militaire, puni de mort dans les vingt-quatre heures."

En cette année 1793, Jean-Marie de la Mennais a 13 ans. La même foi, le même courage l'habitent, la même piété le soutient. Dans le secret de son cœur, il a décidé qu'il monterait un jour à l'autel¹. En attendant, sans peur, avec une présence d'esprit au-dessus de son âge, il se fait l'agent de liaison et le servent de messe de plusieurs prêtres fidèles, cachés à Saint-Malo en de précaires abris.

Tandis que Gabriel Deshayes peut conduire, dans des conditions encore normales et jusqu'au diaconat, ses études théologiques², Jean-Marie de la Mennais, privé de séminaire, se forme à peu près seul³. Esprit curieux, lecteur insatiable, il se donne une solide culture religieuse qu'il ambitionne de mettre au service de l'Église. Sa jeunesse sacerdotale s'oriente vers l'enseignement de la théologie⁴ et, en collaboration avec son frère Félicité, vers la rédaction d'ouvrages consacrés à divers problèmes ecclésiologiques de l'époque⁵.

Prêtre depuis 1804, l'abbé Jean possède l'étoffe d'un écrivain et polémiste de talent. Sa voie semble toute tracée, celle même où s'engage avec éclat son frère Féli. La Providence en décide autrement. En 1814, Jean-Marie accepte le poste de secrétaire particulier de Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc. L'année suivante, il est vicaire capitulaire du diocèse et le demeure plus de quatre ans. L'homme d'étude se mue avec un égal bonheur en homme d'action, remarquablement doué pour assumer les tâches du pasteur et de l'administrateur. Elles sont poursuivies avec autorité et lucidité. S'il n'est pas le seul vicaire capitulaire, sa prépondérance de fait est admise par ses trois collègues âgés, vite conquis par ce prêtre de trente-cinq ans, en pleine possession de ses moyens et aux capacités exceptionnelles. Dans le diocèse, bien tenu en main, les fruits passent en peu de temps la promesse des fleurs.

¹ Le 16 octobre 1790, jour de sa première communion et de sa confirmation.

² Les témoignages disent qu'elles furent brillantes, tel celui mérité par le nouveau diacre : "On a permis à M. Gabriel Deshayes et à onze autres sujets très forts pour la capacité et d'une très bonne conduite d'abrèger leurs études d'une année. (Arch. dép. d'I.-et-V., "Insinuations" de l'ancien diocèse de Saint-Malo.)

³ Guidé cependant par les abbés Engerran, Vielle et le P. de Clorivière.

⁴ Dès le sous-diaconat, en 1802, il débute comme professeur de théologie au séminaire de Saint-Malo, ouvert cette année même. Il y reste jusqu'en 1812, date de la suppression du séminaire par le gouvernement impérial

⁵ Notamment les *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle* (1808) et *la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques* (1814). Cf. *Études mennaisiennes*, n°2, (avril 1988).

Pour Gabriel Deshayes, ni envie ni besoin de changer d'orientation. Le concordat de 1801 signé, l'apôtre clandestin peut se dévouer au grand jour, à Paimpont d'abord, puis à Beignon, sa paroisse natale, désormais rattachée au diocèse de Vannes. Son zèle déborde les limites de cette modeste commune et ses succès de prédicateur attirent l'attention de l'évêque. Portalis, ministre des Cultes en est même informé : "M. Deshayes prêche en ce moment la station de carême dans ma cathédrale et il s'en acquitte à la satisfaction générale"¹. Aussi la cure d'Auray lui est-elle confiée en 1805, décision qu'une nouvelle lettre de Mgr de Pancemont à Portalis justifie en ces termes : "Cet ecclésiastique mérite d'occuper cette place par ses talents et par le bon esprit dont il est animé"².

La paroisse d'Auray n'est pas le diocèse de Saint-Brieuc ; mais, sur bien des points, les fonctions curiales et diocésaines s'apparentent.

M. Deshayes prend les siennes à coeur et multiplie les initiatives pastorales. "L'option pour les pauvres", Gabriel l'avait déjà faite dès sa tendre enfance. Elle oriente désormais son activité de curé. Les plus démunis, les plus malheureux en tous domaines sont l'objet constant de sa sollicitude. Les riches sont mobilisés - et avec quel succès ! - pour soutenir tant d'oeuvres, ces "merveilles" qui enchantent l'évêque et stupéfient le préfet Jullien. "Cette petite ville, écrit-il au ministre de l'Intérieur, renferme à elle seule plus d'établissements de charité que presque toutes les autres du département"³. C'est signalé en 1811, et M. Deshayes n'est à Auray que depuis cinq ans ! Les dix années qui suivent ne seront pas moins fertiles.

"Le plus prestigieux des curés du diocèse"⁴ arrache à Claude Langlois ces lignes admiratives :

"Il faudrait évoquer l'impression de luxuriance, de foisonnement que donnent les multiples créations qui se rattachent à Deshayes [...]. Ce rigoureux pragmatique est imperméable aux inquiétudes suscitées par la Révolution, de même qu'à tous les romantismes. Lui reconstruit, construit inlassablement"⁵.

¹ Arch. Ev. de Vannes, con. Pancemont, Lettre du 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

² Idem

³ Arch. Nat. Fw III, Morbihan - Auray comptait alors 3 000 habitants.

⁴ C. Langlois, Le diocèse de Vannes au XIXe siècle, 1800-1830, Paris, libr. Klincksieck, 1974, p. 486.

⁵ Idem, p. 338 et 489.

Cette présentation sommaire de deux "athlètes du Christ" laisse assez deviner la diversité des tâches auxquelles ils appliquèrent leur esprit de service et les dons merveilleux qui les fécondèrent.

Nous n'avons pas à les suivre ici sur tous les terrains qu'ils marquèrent de leur empreinte. Notre propos se limite au champ bien circonscrit de l'instruction et de l'éducation chrétiennes de l'enfance populaire. Encore devons-nous omettre ce qu'ils réalisèrent pour l'éducation des filles, et qui est important. De s'être attachés, l'un et l'autre, à satisfaire un besoin qui leur semblait primordial, les conduisit à doter l'Église et la société, entre autres familles religieuses, d'une congrégation qu'ils nommèrent Frères de l'Instruction chrétienne. Cette fondation répondait à une nécessité urgente qu'il nous faut exposer brièvement.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN FRANCE EN 1815

Sous l'Ancien Régime, l'instruction élémentaire était plus développée dans les campagnes qu'on ne l'a cru trop souvent. Dans un rapport à Bonaparte, Chaptal assure qu'avant 1789, il y avait partout des écoles primaires¹.

Survint la Révolution. Elle anéantit en quasi totalité ce réseau scolaire sans le remplacer, se bornant à échafauder plans sur plans d'une école nationale qui, au dire de Danton, ferait "sucrer à l'enfant le lait républicain".

A peine maître du pouvoir, Bonaparte se préoccupe d'organiser un système scolaire hiérarchisé et centralisé. Le 11 Floréal An X (1^{er} mai 1802), il édicte une Loi générale sur l'Instruction publique². Texte copieux ; mais qu'elle est donc réduite la place réservée aux écoles primaires ! : quatre articles seulement, encore peut-on se borner à reproduire les deux derniers :

Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux ; leur traitement se composera ; 1^{er} du logement fourni par les communes ; 2^e d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux.

Les conseils municipaux exempteront de la rétribution ceux des parents qui seraient hors d'état de la payer : cette exemption ne pourra

¹ Moniteur universel, 19 brumaire An IX (9 novembre 1800) - Jean Chaptal (1756-1852), chimiste et homme politique ; ministre de l'Intérieur sous le Consulat (1800-1804).

² En attendant la création de l'Université de France, en 1808

néanmoins excéder le cinquième des enfants reçus dans les Écoles primaires¹.

Les écoles secondaires et spéciales se réservent la part du lion : Bonaparte attache une extrême importance à ces établissements, viviers d'où il sort des cadres pour son administration et des officiers pour ses armées.

Si les lycées émarginent au budget de l'État, cette chance échappe aux écoles primaires. Comme sous l'Ancien Régime, celles-ci sont assimilées à des oeuvres de charité et laissées à l'initiative privée ou au bon vouloir du clergé et des municipalités.

Pas plus généreuse que l'Empire, la Restauration se refuse, elle aussi, à charger le budget de l'État du poids de l'enseignement élémentaire. Cuvier, membre de la Commission de l'Instruction publique, ne voyait qu'une solution au problème financier : le recours aux autorités locales et à la charité des particuliers. Mais, appauvri par la Révolution, saigné à blanc par les guerres de l'Empire, le pays ne sera pas de sitôt en mesure de répondre aux énormes besoins de l'instruction primaire.

Quant aux congrégations enseignantes, supprimées par décret du 18 août 1792, ce n'est que peu à peu qu'elles se reconstituent sous le Consulat et l'Empire, encore ne s'agit-il que d'Instituts féminins. Une exception cependant : le 3 décembre 1803, Bonaparte approuve le rapport Portalis sur la reconnaissance des Frères des Écoles Chrétiennes². A cette date, les disciples de M. de la Salle, groupés autour du Frère Frumence, "vicaire général" de la société renaissante³, ne sont que 30 répartis en neuf établissements où ils instruisent 1 600 écoliers⁴. Installé à Lyon en novembre 1804, le Frère Frumence, grâce à de nouvelles recrues et à des ralliements de Frères dispersés par la Révolution, se trouve, dès 1805, à la tête de 60 religieux et de 15 écoles regroupant 3 000 élèves⁵. C'est infime eu égard à l'étendue des besoins !

✱

✱ ✱

¹ M. Gréard, La législation de l'instruction primaire en France, Paris, Delalain, t. I, p. 179.

² Le décret du 17 mars 1808, portant organisation de l'Université, fait une place à l'Institut des FEC (Titre III, art. 109).

³ Nommé en cette qualité le 7 août 1795, par le bref Inter graves de Pie VI. L'Institut comptait alors cinq écoles, quatre en Italie, une en Suisse.

⁴ Arch. nat. F⁷ 12462: Note historique sur les Frères des Écoles Chrétiennes.

⁵ Idem. En 1790, les FEC étaient 920 ; ils enseignaient dans 123 établissements à 33 713 élèves.

Ce qui précède jette une lumière crue sur une grave plaie sociale de l'époque. Quand Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais entreprennent leur oeuvre scolaire, l'instruction primaire en France, et en Bretagne plus qu'ailleurs, se trouve dans une situation déplorable.

A une communication d'Ambroise Rendu¹, Royer-Collard, président du Conseil de l'Université, répond le 27 octobre 1815 :

"Merci de votre note sur les lacunes effrayantes auxquelles il s'agit de pourvoir. Quand je vois que dans certains départements une commune sur vingt-cinq ou trente est pourvue d'une école, je déplore la destruction massive et barbare des anciennes écoles paroissiales et monastiques d'avant 1793, et aussi l'incurie avec laquelle sous l'Empire, où la guerre absorbait tout, il a été fait face au devoir fondamental de l'éducation des classes pauvres"².

En 1817, année de fondation, à Thénezay (Deux-Sèvres), de la première école ouverte par un disciple de M. Deshayes, un état adressé au ministre par l'abbé Le Priol, recteur de l'Académie de Rennes, donne le nombre des instituteurs autorisés en Bretagne : 56 en Loire-Inférieure, 53 en Ille-et-Vilaine, 32 dans les Côtes-du-Nord, 17 dans le Finistère, 10 dans le Morbihan, soit 168 au total pour quelque 1 500 communes : il s'agit bien d'instituteurs et non d'écoles ! La statistique est suivie de ce commentaire :

"Les instituteurs primaires sont rares en Bretagne [...]. Nos bonnes gens, loin d'être disposés à envoyer leurs enfants à l'école et à faire des sacrifices pour leur instruction sont en général fort indifférents sur ce point [...]. Ils se soucient fort peu que leurs enfants apprennent ce qu'ils ignorent eux-mêmes³.

Situation affligeante certes ! Il convient cependant de tenir compte du rôle joué par les "tertiaires de plusieurs ordres religieux ou "Bonnes Soeurs", nombreuses dans les campagnes bretonnes" qui, en sus du catéchisme, enseignent aux enfants la lecture, plus rarement l'écriture

¹ Ambroise Rendu (1778-1860), Inspecteur général et membre du Conseil de l'Université (1808), membre du Conseil royal de l'Instruction publique (1820/1850). A. Rendu s'est intéressé de près à l'éducation populaire, notamment à la rédaction de l'ordonnance royale du 29 février 1816. La correspondance qu'il entretint avec le P. de la Mennais montre l'estime et l'intimité confiante qui unissaient ces deux hommes de bien.

² F. Buisson, Nouveau dictionnaire de pédagogie, Paris, Hachette, 1911 ; art. Royer-Collard par Eugène Rendu, p. 1813.

³ Rapport Le Priol, arch. nat. F7 10375. Cf. H Rulon, Petite histoire de l'Institut des FICP, 1816-1860, Introduction, p 3

et le calcul, ou encore par des instituteurs clandestins, surtout ambulants¹.

Ces magisters improvisés, dépourvus de titres de capacité, et pas toujours exemplaires, étaient souvent d'anciens soldats ou matelots contraints de rechercher un autre gagne-pain². Mais les instituteurs autorisés eux-mêmes, n'affichaient pas forcément les qualités morales souhaitables, tel ce Canuel, fixé à St-Brice-en-Coglès, que le sous-préfet de Fougères voulait faire interdire d'enseignement³.

"Cet individu arrivé il y a trois ans se fit vite connaître par son inconduite, son ivrognerie et ses propos indécents. On ne sait d'où il est ni ce qu'il est... Il vit avec une servante et est plus souvent au cabaret qu'ailleurs. C'est un homme scandaleux, il tire les cartes et fait le devin"³.

Ce n'est qu'un cas. Il serait sans valeur probante si, en ce début de siècle, de nombreuses pièces officielles ne se faisaient l'écho de plaintes semblables. La qualité médiocre de trop d'enseignants et l'extrême pénurie d'écoles entraînaient pour la jeunesse des conséquences que relevaient amèrement les autorités religieuses. Le 24 décembre 1817, à l'occasion de l'installation à Nantes des Frères de la Salle et sous la signature de Mgr de Bruc⁴ les vicaires généraux du diocèse publiaient une Lettre circulaire dont ces extraits :

"Depuis longtemps, nous gémissons sur l'état d'ignorance et d'oisiveté auquel se trouve condamnée la classe la plus nombreuse des jeunes enfants de cette ville [...]. Ils demeurent livrés à eux-mêmes et sont réduits à errer sur les places publiques où ils reçoivent bientôt les premiers principes des vices dont ils donneront ensuite aux autres de trop funestes exemples [...]. Déjà dissipés, vicieux, quelquefois irréguliers et corrompus, les enfants ne portent aux catéchismes que le trouble et le désordre, et il faut trop souvent que le pasteur se hâte de séparer et d'éloigner ces

¹ "Dans les communes de la Basse-Bretagne, il y a des magisters qui montrent à lire pour 25 centimes par mois. Ils vont de ferme en ferme, et reçoivent à manger dans celles où ils se trouvent à l'heure des repas. On leur fait de plus un petit cadeau, lorsqu'on tue le porc, le boeuf ou la génisse. Ces magisters sont, le plus souvent, un vieux soldat ou un matelot mutilé" (Habasque, Notions historiques sur le littoral des C.-du-N., St-Brieuc, 1832, t. I, p. 336). Pour le rôle joué par les "Bonnes Soeurs", cf. H. Rulon, Études historiques sur les Frères de l'Instruction chrétienne en Bretagne, 1816-1830, Inédit, p. 32-35 (arch. des FICP, Rome, HI 53).

² Lettre au préfet, 4 février 1806, arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

³ Lettre au préfet, 4 février 1806, arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

⁴ Mgr Henri de Bruc-Montplaisir (1751-1826), né à Vallet (Loire-Inférieure), nommé au siège de Vannes, le 27 août 1817, mais préconisé seulement le 23 août 1819, et sacré le 17 octobre suivant

brebis infectées pour qu'elles ne répandent pas la contagion dans le reste du troupeau...".

Ces tristes constatations rejoignent celles qui désolaient le curé d'Auray quand il prit son poste douze ans auparavant, et celles que Jean-Marie de la Mennais signalait au préfet dans un Exposé des besoins du diocèse de Saint-Brieuc¹ :

"Depuis longtemps on gémit sur la corruption des enfants des villes et on s'afflige de leur immoralité précoce : les tribunaux mêmes ont été effrayés d'avoir à punir, dans un âge si tendre, des crimes savants et des désordres qui supposent l'art de scruter le mal, et une perversité dont les exemples étaient autrefois si rares".

Situation intolérable pour l'un comme pour l'autre. Elle enflamma leur zèle ; sans compter, ils se dépensèrent pour assurer aux jeunes, garçons et filles, l'éducation foncièrement chrétienne, capable de remédier à tant d'excès et de favoriser l'éveil des vocations sacerdotales et religieuses dont l'extrême besoin se faisait alors sentir dans l'Église de France.

DEUX ÉVÉNEMENTS MAJEURS DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

Deux initiatives gouvernementales d'importance, prises en 1815 et 1816, s'ajoutèrent à la pénurie d'écoles pour orienter et stimuler en ce domaine l'action pastorale de Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais.

1) Le rapport Carnot et le décret impérial du 27 avril 1815

Napoléon se souciait peu de l'enseignement élémentaire. La brève aventure des "Cent-Jours" n'y aurait rien changé, sans l'accession au ministère de l'Intérieur d'un homme passionné d'éducation populaire, Lazare Carnot². Le nouveau ministre connaissait l'action poursuivie en Angleterre, depuis une quinzaine d'années, par le pasteur anglican

¹ 29 juillet 1816. Arch. dioc. de Saint-Brieuc ; brouillon aux arch. des FICP, Rome, carton 23. Dans un rapport au Grand-Maître de l'Université, M. de la Mennais juge tout aussi sévèrement les collèges de Guingamp et de Saint-Brieuc : "L'immoralité et le scandale ne peuvent être poussés plus loin." Le problème n'était donc pas seulement de multiplier les écoles, mais encore d'en améliorer la qualité.

² Lazare Carnot (1753-1823), général, membre du Comité de Salut public sous la Terreur. Surnommé l'Organisateur de la victoire" pour avoir levé les 14 armées de la République et tracé les plans de campagne ; exilé sous la Restauration comme régicide.

Bell et le quaker Lancaster, en faveur de l'enseignement mutuel. Cette méthode pédagogique l'a séduit, il décide de l'introduire en France.

Entré en fonction le 22 mars 1815, Carnot rédige un rapport assorti d'un projet de décret en dix articles. Remanié et réduit à trois articles, le nouveau texte reçoit l'approbation impériale dans les termes suivants :

Au Palais de l'Élysée, le 27 avril 1815.

Napoléon, Empereur des Français,

"Considérant que les méthodes jusqu'aujourd'hui usitées en France n'ont pas rempli le but de perfectionnement qu'il est possible d'atteindre, désirant porter cette partie de nos institutions à la hauteur des lumières du siècle,

Sur le rapport de notre ministre de l'Intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

1. Notre ministre de l'Intérieur appellera près de lui les personnes qui méritent d'être consultées sur les meilleures méthodes d'éducation primaire, il examinera ces méthodes, décidera et dirigera l'essai de celles qu'il jugera devoir être préférées.
2. Il sera ouvert, à Paris, une École d'Essai d'éducation primaire, organisée de manière à pouvoir servir de modèle et devenir l'École normale pour former des instituteurs primaires.
3. Lorsque des résultats satisfaisants auront été obtenus par l'École d'Essai, notre ministre de l'Intérieur nous proposera les mesures propres à faire promptement jouir tous les départements des avantages des nouvelles méthodes qui auront été adoptées"¹.

"Sanctionné par l'Empereur, ce décret, véritable charte de l'enseignement mutuel, officialisera sa naissance et ses premières réalisations"².

On l'aura remarqué : pas d'allusion à l'enseignement mutuel dans ce texte. Mais l'exposé des motifs dit assez la préférence du ministre pour cette méthode qu'il veut adapter à la France. Après avoir décrit l'état misérable de l'instruction élémentaire, inexistant le plus souvent, "très imparfaite" quand elle existe, Carnot indique le remède, découvert par des "philanthropes qu'on peut regarder comme créateurs et

¹ Inséré au Moniteur Universel, N° 120, dimanche 30 avril 1815

² R. Tronchet, E. C., L'Enseignement mutuel en France de 1815 à 1833,t. 1. p. 116. Thèse de doctorat en 3 tomes, soutenue en Sorbonne, le 30 juin 1972.

directeurs de l'éducation primaire [...]. Ces philanthropes, poursuit-il, ont voulu élever le plus grand nombre d'enfants avec le moins de dépenses possibles et avec le secours du plus petit nombre de maîtres, voilà leur idée principale. Voici maintenant leur moyen pour obtenir ce résultat, c'est de rendre les enfants instituteurs les uns des autres, pour la conduite morale comme pour l'enseignement intellectuel [...]. Tous les commandements partent d'un seul maître ; ce maître se trouve ainsi multiplié sur tous les points d'une classe considérable par ses jeunes moniteurs".

Comme M. de la Mennais, Carnot est homme de décision et exécution rapides. Les réalisations ne traînent pas : une Société pour l'instruction élémentaire au moyen de la méthode mutuelle existait déjà. Dès le 16 mai, le ministre en tire les membres d'une Commission d'instruction élémentaire. Le 13 juin 1815 s'ouvre, à Paris, l'École d'Essai, future École normale modèle, sous la direction d'un spécialiste du système mutuel, le pasteur Martin.

Quelques jours plus tard, l'Empire s'écroule. Mais la Restauration, loin de renier l'oeuvre de Carnot, la prend à son compte et favorise de tout son pouvoir "la fulgurante expansion"¹ de la nouvelle méthode pédagogique, sans toutefois en rendre l'usage obligatoire.

Dans le diocèse de Saint-Brieuc qu'il administre en tant que vicaire capitulaire, M. de la Mennais se dresse contre l'école mutuelle avec une rare énergie, une ténacité sans faille et un succès marqué. Le rapport Carnot l'inquiète assez pour l'engager finalement dans une voie déjà suivie par M. Deshayes², d'où cette confiance à Louis de Kergorlay, en 1849³ :

"Qui vous a donné la première idée de votre oeuvre ? interroge le publiciste. C'est Carnot ; Carnot est le véritable fondateur des Frères ; il faut rendre justice à qui de droit. Cela vous étonne ? Voici : pendant les Cent-Jours, Carnot présenta à Napoléon un rapport sur l'organisation de l'enseignement primaire [...]. Cette pièce me tomba entre les mains en 1816, pendant la retraite du

¹ Tronchot, op. cit., titre de la première partie du tome I.

² A son origine, l'oeuvre d'Auray ne doit rien au rapport Carnot, mais tout aux besoins scolaires des campagnes.

³ Ce reportage parut d'abord, à la mi-avril 1849, dans la Revue provinciale, dirigée par L. de Kergorlay, puis le 1^{er} mai 1849, dans la Vigie de l'Ouest, journal de Saint-Malo et Saint-Servan. Les archives des FICP, Rome, en possèdent deux copies (carton 80). Remerciant l'auteur, M. de la Mennais rectifie une assertion touchant les Règles de l'Institut, et quelques éléments statistiques (carton 132).

clergé de Saint-Brieuc¹. Je montai en chaire et j'attirai les regards du clergé vers ce point noir à peine visible à l'horizon, qui me présageait la tempête".

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail les graves réserves, de nature religieuse, émises par M. de la Mennais à l'encontre du système lancastérien. Sans doute faut-il prendre avec un grain de sel sa plaisante confiance à Kergorlay, l'humour n'étant pas la moins rayonnante des facettes qui donnent tant de charme à l'esprit de Jean-Marie de la Mennais. Il n'en est pas moins vrai que le rapport Carnot l'influença fortement, et que la fondation du noviciat de Saint-Brieuc est la conséquence directe des craintes que lui inspire la méthode mutuelle.

2) L'Ordonnance royale du 29 février 1816

Le désastre de Waterloo emporte, avec le ministre, le décret impérial du 27 avril 1815. Mais Louis XVIII et son gouvernement tiennent à lui substituer au plus tôt un autre plan d'éducation populaire. Dès le 15 août, sous l'autorité de Royer-Collard, la Commission de l'Instruction publique² se met au travail. Le projet, rédigé par Georges Cuvier, Ambroise Rendu et le baron de Gérando fut adopté par la Commission, le 7 novembre, et sanctionné par ordonnance royale, le 29 février 1816. L'instruction primaire reçut ainsi l'encadrement académique et administratif qui commanda son évolution jusqu'à la loi Guizot de 1833.

Royer-Collard et bien d'autres déploraient le trop grand nombre d'enfants non-scolarisés. Deux articles de l'ordonnance veulent y remédier :

14) Toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement.

17) Le maire fera dresser dans chaque commune, et arrêtera le tableau des enfants qui, ne recevant point ou n'ayant point reçu à domicile l'instruction primaire, devront être appelés aux Écoles publiques, d'après la demande de leurs parents.

¹ M. de la Mennais est ici victime d'une défaillance de mémoire. Cf. H. Rulon, op. cit., chap. VI, p. 239. En réalité, son intervention eut lieu à la retraite ecclésiastique de 1817, non à celle de 1816, comme il l'écrivit après coup et tardivement en tête de son allocution au clergé (arch. des FICP, carton 100). La critique interne du texte permet à H. Rulon de rectifier l'erreur. Mais on sait qu'en 1816, il luttait déjà contre les tentatives d'introduction d'écoles mutuelles dans le diocèse.

² Elle avait remplacé la Commission d'instruction élémentaire.

S'agirait-il déjà d'école primaire obligatoire ? On pourrait le croire n'était l'incohérence de l'article 17, relevée par Maurice Gontard¹ : dans le cas de parents peu intéressés à l'instruction de leurs enfants - Il s'en trouvait beaucoup à l'époque ! - comment espérer les voir présenter la demande mentionnée à l'article 17 ?

Le législateur hésitait, semble-t-il, à imposer l'obligation. Il en restait d'ailleurs à la conception des "écoles de charité" de l'Ancien Régime, "oeuvres de miséricorde", à l'instar du soin des malades, du soulagement des pauvres, etc. Pas plus que l'Empire, la Restauration n'envisageait d'inclure l'instruction primaire dans son budget : "Il en coûterait trente millions à l'État, disait Cuvier, pour rendre l'instruction gratuite", mais comme il ne peut assumer cette dépense, "la Commission emploie tous les moyens pour exciter en faveur de cet enseignement le zèle des autorités et des personnes charitables"².

Mais ces autorités, conseils municipaux et généraux, aux ressources singulièrement réduites par vingt années de malheurs publics, n'étaient pas toutes en mesure d'engager les dépenses qu'on laissait à leur charge ; et comme nulle sanction n'était prévue pour les y obliger, il s'écoulera bien des années avant que toutes les communes de France soient pourvues d'écoles élémentaires. En substituant un service public d'instruction primaire à l'"oeuvre de miséricorde", la loi Guizot de 1833 accélérera les progrès en ce domaine.

Si l'État se dérobe aux dépenses, il tient cependant à régenter les écoles existantes, dans l'optique des vues centralisatrices de l'Empire. L'ordonnance de 1816 étend le contrôle de l'Université à l'enseignement primaire : elle réserve aux recteurs d'Académie la délivrance des brevets de capacité³ et des autorisations d'enseigner ; elle soumet les écoles à des inspections régulières.

Un conflit opposa aussitôt le Supérieur des Frères de la Salle à l'Université. Le T.H.F Gerbaud estimait que l'obéissance délivrée à ses religieux "était le plus respectable des brevets", et les Frères continuèrent à enseigner sans diplôme. La crise prit un tour aigu et faillit même amener la dissolution de l'Institut. Elle ne s'apaisa, par compromis, qu'à l'avènement du ministère Decazes. Le 7 février 1819, le

¹ M. Gontard, L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot, p. 301.

² La Commission se bornait à utiliser "un fonds annuel de 50.000 francs soit à faire composer ou imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit à établir temporairement des Écoles modèles, soit à récompenser les maîtres qui se sont le plus distingués par l'emploi de bonnes méthodes" (extrait de l'article 35). On était loin des 30 millions évoqués par Cuvier !

³ L'ordonnance en créait trois ; le troisième degré ou degré inférieur était accordé aux candidats sachant "suffisamment lire, écrire et chiffrer pour en donner des leçons" (art. 11).

T.H.F. Gerbaud est avisé que ses religieux seront brevetés sans examen, sur simple présentation de la lettre d'obédience. Mais le titulaire du diplôme n'en a pas la propriété : le brevet "est envoyé au Supérieur général, qui le retiendra, et l'annulera si le Frère sort de la Congrégation"¹.

Cette dérogation s'étendit à toutes les congrégations enseignantes autorisées, et cela jusqu'en 1831. A cette date, les membres d'instituts masculins furent assujettis aux examens et rentrèrent dans le droit commun.

L'ordonnance royale refuse le monopole scolaire. Toute personne ou association demeure libre de fonder ou d'entretenir une école et de présenter l'instituteur "pourvu qu'il soit muni d'un certificat de capacité et que le comité cantonal n'ait rien à objecter sur sa conduite" (art. 18).

Elle maintient un enseignement élémentaire confessionnel, aux antipodes de la laïcité : "La Commission de l'Instruction publique veillera avec soin à ce que, dans toutes les Écoles, l'instruction primaire soit fondée sur la religion" (art. 30). De sérieuses garanties rassurent le clergé, qu'on en juge :

- Le curé cantonal est président de droit des comités chargés de surveiller les écoles et d'encourager l'instruction primaire (art. 8).

Le desservant paroissial partage avec le maire la surveillance spéciale de l'école communale. L'un et l'autre délivrent les certificats de bonne conduite aux instituteurs (art. 8).

Les évêques peuvent prendre connaissance de l'état de l'enseignement religieux dans les Écoles du culte catholique. S'ils assistent au comité cantonal, ils y prennent la première place (art. 40).

"Toute association religieuse ou charitable, telle que celle des Écoles chrétiennes, pourra être admise à fournir [...] des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous, et que ses règlements et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par la Commission de l'Instruction publique" (art. 36)².

¹ Cf. H. Rulon, op. cit. chap. 1, p. 21.; G. Rigault, Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, Paris, Plon, 1937, t. IV, chap. II.

² Dix associations ou instituts enseignants d'hommes furent autorisés entre 1820 et 1830 inclusivement. On lit dans M. Gréard, op. cit., t. I, p. 245 (note) : "Toutes ces autorisations étaient accordées exactement dans les mêmes termes. Voici la teneur de l'une d'elles, (elle concerne l'institut) qui a acquis une certaine notoriété, sous le nom de l'Association des Frères de La Mennais." Gréard reproduit ensuite, in extenso, "l'ordonnance du Roi qui autorise l'établissement de la Congrégation de l'Instruction chrétienne pour l'instruction primaire dans les départements qui composent l'ancienne province de Bretagne (1er mai 1822)".

L'ordonnance royale ne souffle mot de l'enseignement mutuel, mais le 17 juin 1816, la Commission de l'instruction publique l'autorisait dans les écoles primaires pour les deux raisons suivantes :

"Cette méthode peut devenir très utile dans certaines localités en donnant moyen d'instruire à peu de frais un grand nombre d'enfants. Elle a d'ailleurs l'avantage incontestable de les instruire plus rapidement, en les tenant toujours en haleine, et en les habituant dès le premier âge à l'ordre et à la règle"¹

Par la suite, maints textes officiels l'encourageront, tandis qu'elle sera contestée en des milieux divers, plus sensibles, comme l'était le vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, à ses inconvénients qu'à ses avantages. Ils lui préféreraient la méthode simultanée, d'ailleurs autorisée elle aussi, et qui finira par triompher.

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE GABRIEL DESHAYES

Le curé d'Auray n'a pas attendu l'ordonnance du 29 février 1816, ni l'introduction en France du système lancastérien, pour s'intéresser de près et concrètement à l'éducation chrétienne des jeunes, garçons et filles de la classe populaire.

Le petit collège d'Auray

Le 5 septembre 1801, M. Colombel se propose à la municipalité "pour enseigner l'hydrographie et les sciences qu'elle suppose"². A son décès, en 1803, M. Guyot le remplace pour peu de temps. Un décret du 26 avril 1803 convertit le cours d'hydrographie en école secondaire communale, sans d'ailleurs que soient abandonnées les études de marine. Nommé principal en 1804, M. Labbé assure la classe d'hydrographie, et l'abbé Le Format, celle des deux premières années du secondaire : 22 élèves au total.

Le collège végète. Ni le maire ni le curé ne se résignent à l'échec. En mars 1813, ils obtiennent de M. Germé, recteur de l'Académie, la nomination d'un nouveau Bureau d'administration plus actif. M. Deshayes y entre lui-même, aux côtés de MM. Bonnard, maire ; Benoît, juge de paix ; Martin, négociant ; Barré, rentier³. Le curé

¹ Gréard, op.cit. t. 1, p 256

² Située à l'extrémité d'un aber, Auray dispose d'un port apte au cabotage et à la pêche. A l'arrivée de M. Deshayes, la ville et ses environs comptaient de nombreux marins.

³ MM. Martin et Barré, membres du conseil municipal, étaient tout dévoués aux oeuvres du curé. M. Barré surtout, ancien révolutionnaire converti, fut un extraordinaire bailleur de fonds au service des oeuvres d'Auray et du diocèse.

avait écrit à M. Germé : "Ne doutez point de l'intérêt que je prendrai à cette bonne œuvre¹. Il fut vraiment "L'âme du Bureau d'administration et se dévoua entièrement aux intérêts du collège².

Dès juillet, il obtient la nomination de l'abbé Guillevin, recteur de Saint-Goustan, comme principal, la proximité et l'exiguïté de cette paroisse permettant de mener de front la double tâche. Des difficultés de tous ordres, aggravées par l'aventure des Cent-Jours³, le poussent à la démission (1^{er} avril 1815). Sa lettre au recteur d'Académie précise : "J'ai prié M. Deshayes de se charger de tout"⁴. Il s'en chargea si bien qu'il accepta, pour l'année entière 1816, la responsabilité de principal intérimaire.

Mais qui le remplacera l'année suivante ? Dans les derniers mois de 1816, il présente à l'agrément de M. Germé et fait accepter un candidat selon son cœur, le fils d'un receveur de l'enregistrement

M. Louis Humphry qui, depuis le 1^{er} juin 1812, à la Chartreuse, se dévouait à l'éducation des garçons sourds-muets. Ce jeune père de famille, intelligent, bon chrétien, offrait toutes garanties pour bien diriger et faire prospérer le petit collège, espoir qui ne fut point trompé⁵.

De son côté et jusqu'à son départ pour Saint-Laurent, M. Deshayes ne cessa de s'y intéresser, ce qu'atteste M. Humphry⁶ : "M. notre curé est l'âme de notre petit collège et aussi son soutien. Aussi je le laisse faire à peu près comme il l'entend". Il s'y intéresse d'autant plus que ses propres recrues, dont on parlera plus loin, y reçoivent des leçons de grammaire.

En 1819, le collège émigre dans un bâtiment plus ample que la maison louée place Notre-Dame. L'Ordre hospitalier du Saint-Esprit occupait à Auray, jusqu'à 1773, une commanderie qu'on annexa à l'hôpital de la ville en 1777. Ce qui en restait, et notamment la chapelle du 13^e siècle, vaste et d'architecture intéressante, était en vente. Désireux de sortir son noviciat des locaux trop étroits de la cure,

M. Deshayes se porte acquéreur. L'extraordinaire trouve suffisamment place dans sa vie pour dispenser du recours au merveilleux. Laveau

¹ Lettre du 15 mars 1813.

² Crosnier, Gabriel Deshayes, Paris, Beauchesne, 1917. t. I, p. 196.

³ Cf. Crosnier, op. cit., t. I, p. 197.

⁴ Lettre du 6 avril 1815.

⁵ Sous sa direction, le collège passe de 36 à 130 élèves, entre 1820 et 1830. Limité aux deux premières années du cours secondaire, il préparait au petit séminaire de Sainte-Anne.

⁶ Lettre à M. Germé, 14 janvier 1818.

cède pourtant à la tentation et présente l'affaire à la manière des Fioretti¹ :

"Il fallait payer deux mille francs immédiatement, et le reste trois mois plus tard. Or le digne curé n'avait pas un centime et le contrat de vente devait être signé le lendemain par de rudes compétiteurs. Le serviteur de Dieu revient chez lui ; il s'adresse au ciel, et se couche plein de confiance. Vers minuit, on frappe à la porte du presbytère. Le domestique va ouvrir. Deux sacs contenant chacun mille francs sont déposés entre ses mains. On n'a jamais su qui avait frappé, ni d'où étaient venues les deux sommes."

La réalité est plus prosaïque. H. Rulon l'a découverte dans le cahier de paroisse² :

"L'établissement du Saint-Esprit, confisqué pendant la Révolution, et dont la chapelle en partie réparée servait à la messe le dimanche, fut vendue maison, jardin et dépendances par adjudication et devint la propriété de MM. Pierre Pinsard et Jean Le Mouroux, Frères de l'Instruction Chrétienne. L'acte est du 15 octobre 1819, dressé par Me Guillot notaire à Auray."

Parmi les nombreux bailleurs de fonds du curé, se glissaient donc, souligne H. Rulon, les Frères Pierre, directeur du noviciat, et Jean, cocher du Fondateur. Mais les réparations traînèrent ; M. Deshayes quitta la ville en 1821 ; le noviciat commun de la Congrégation s'installa à Josselin (1823), puis à Ploërmel (1824) ; celui du curé d'Auray ne fut pas transféré au "Saint-Esprit". C'est le collège de M. Humphry qui en profita jusqu'à l'expropriation de 1831³.

L'enseignement primaire : première initiatives

Nommé à la cure d'Auray le 18 mars 1805, Gabriel Deshayes mesure vite l'urgence des besoins scolaires de sa paroisse. M. Dirlandes dirigeait, depuis 1801, une classe primaire mixte. Deux ans plus tard, elle passe à M. Henry. Celui-ci, trouvant à Vannes un poste mieux rétribué, quitte Auray en septembre 1809. Peut-être aussi a-t-il vent des premières démarches déjà engagées par le curé pour obtenir des Frères de la Salle. La ville demeure sans école de garçons jusqu'au 1^{er} janvier 1811, date de sa réouverture par les Frères.

¹ Laveau, Vie de Gabriel Dehayes, Vannes, Lamarzelle, 2^e éd., 1866, p. 56.

² Archives paroissiales d'Auray.

³ Dès 1832, la troupe remplaça les collégiens, au grand dam de la chapelle, victime de tristes dégradations. En avril 1828, les Frères Pierre et Jean avaient fait don des lieux à la fabrique d'Auray.

L'éducation des filles préoccupe autant M. Deshayes. Dès le 25 mai 1807, sous son impulsion, s'ouvre à Beignon une école élémentaire, berceau des futures Soeurs de Saint-Gildas¹. Le 12 août de la même année, à Auray cette fois, il fonde une autre école de filles, confiée aux Soeurs de la Charité de Saint-Louis, dites du "Père Éternel"².

L'APPEL AUX FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

En juin 1808, moins d'un an après avoir doté Auray d'une école de filles, M. Deshayes supplie le Frère Frumence, Vicaire général des Frères de la Salle³ de le mettre à même d'offrir semblable avantage aux garçons de la paroisse. La réponse n'est pas encourageante : "On est dans l'impossibilité de lui envoyer des Frères de longtems"⁴. A cette date, la Congrégation ne comptait guère plus d'une centaine de sujets.

M. Deshayes fait alors intervenir Mgr de Bausset, successeur de Mgr de Pancemont. Ni les arguments du prélat, ni ceux du curé revenu à la charge, n'arrachent le succès espéré. A l'évêque, le 27 février 1809, il est fait état de la pénurie des sujets ; au curé, le 20 mai suivant, on objecte "l'éloignement des lieux".

Mais voici que s'ouvre, le 8 septembre 1810, le chapitre général des Frères de la Salle. Le T.H.F Gerbaud est porté à la tête de l'Institut⁵. La supplication réitérée de M. Deshayes reçoit enfin un écho favorable. Deux mois après l'élection, le nouveau Supérieur comble l'ardent souhait du curé.

Pour que le Frère Gerbaud ait accédé si rapidement au voeu de M. Deshayes, deux fois rebuté par son prédécesseur, on peut croire que ce ne fut pas sans motif sérieux. Le Chapitre s'était sans doute préoccupé des moyens d'accélérer l'expansion de l'Institut. Peut-être alors s'est-on souvenu d'un argument mis en avant par l'évêque de Vannes, le 15 février 1809. Après avoir présenté sous un jour flatteur la propriété qu'on réservait aux Frères, Mgr de Bausset ajoutait :

¹ En mai 1828, le centre de la Congrégation fut établi dans l'ancienne abbaye bénédictine de St-Gildas-des-Bois (L.-I.), d'où le nom de Soeurs de l'Instruction chrétienne de St-Gildas que portent désormais ces religieuses.

² "Père Éternel" : nom sous lequel était connu un ancien couvent de Vannes acheté, en 1802, par Mme Molé de Champlatreux, né Lamoignon-Basville, pour y fixer le siège de la Congrégation.

³ Installé à Lyon depuis le 19 novembre 1804, le F. Frumence y décéda le 27 janvier 1810.

⁴ Cette phrase, portée au cahier de correspondance, résume la réponse faite au demandeur (Arch. des FEC, Rome, NC 399, dossier n°2 : correspondance des Supérieurs, année 1808, p. 15, n. 80).

⁵ T.H.E Gerbaud (Sébastien Thomas), Supérieur général de 1810 à 1822.

"Vous pourriez en faire un chef-lieu et y établir un noviciat. Il y a beaucoup de jeunes gens pieux qui embrasseraient volontiers un état aussi utile à la société qu'à la religion [...]. Nous vous rendrions avec usure ce que vous nous auriez prêté."

M. Deshayes sut bien vite à quel point cette perspective de noviciat sou riait au Supérieur général. Dès le 7 décembre 1810, après avoir écarté l'offre de se charger de l'oeuvre des sourds-muets de la Chartreuse, le F. Gerbaud poursuivait :

"Il me vient une idée que je prendrai la liberté d'exposer à votre zèle désintéressé. Si vous envoyiez les sourds et muets à l'École de M. Sicard¹, vous tourneriez votre bienfaisance à nous faire un noviciat provisoire en attendant que nous ayons une belle maison à Paris."

Le Supérieur jetait donc les yeux sur la vaste propriété de la Chartreuse. La veille, 6 décembre, il avait écrit au Frère Géronce, déjà rendu à Auray pour y ouvrir l'école :

"Si vous avez des aperçus d'un certain nombre de novices et de places pour les loger, nous pourrions vous envoyer un directeur pour en prendre la conduite [...]. Si M. le Recteur² jugeait à propos et convenable à la plus grande gloire de Dieu, de diriger sur notre Institut le fleuve de ses ressources en fait de charité, il pourrait nous faire un beau noviciat."

A défaut de la Chartreuse qui garda ses sourds-muets, le F. Gerbaud acceptera que les novices s'installent provisoirement au Manéguen, propriété retenue pour recevoir l'école primaire³ et dans laquelle il était possible *de* loger quelques jeunes gens. Influencée ou non par cette question de noviciat, la décision prise en faveur d'Auray fut communiquée à M. Deshayes le 5 novembre 1810. Après avoir recommandé ses trois Frères à la "tendresse" et aux "bons soins" du pasteur, le Supérieur prit plaisir à les présenter individuellement⁴.

¹ M. Deshayes est désigné tantôt comme "curé", tantôt comme "recteur". En principe, le recteur est un prêtre chargé de desservir une église qui n'est ni paroissiale, ni capitulaire (Dict. de droit can., 1965, t. VII, col. 485). En Bretagne notamment, *ce* nom est habituellement réservé au responsable d'une paroisse qui n'a pas le titre de cure (Grand Larousse).

² En 1808, M. Barré avait donné cette propriété "à condition qu'elle servirait de logement à des Frères de la Doctrine chrétienne qui donneraient l'éducation aux garçons de la classe indigente" (Auray, cahier de paroisse).

³ En 1808, M. Barré avait donné cette propriété "à condition qu'elle servirait de logement à des Frères de la Doctrine chrétienne qui donneraient l'éducation aux garçons de la classe indigente" (Auray, cahier de paroisse).

⁴ Arch. Des FEC., Rome. Photocopie aux arch. Des FICP, carton 79 bis.

"Vous avez le frère **Géronce**, directeur, âgé de quarante-huit ans, homme droit et craignant Dieu, bon écrivain ; il est timide et a besoin de rester dans la solitude, selon nos Règles, avec ses frères¹.

Le frère **Boniface**, âgé de dix-huit ans, tendre enfant du bon Dieu, dont la belle âme est comme une glace très pure ; il fait l'école comme un ange, vous en serez content².

Le frère **Mathieu**, âgé de vingt-trois ans, pour le temporel, et le supplément à un frère d'école en cas de besoin ; il témoigne aussi de beaucoup de bonne volonté et de bon sens."

Ces Frères sont au Manéguen le 16 novembre. Ils y trouvent maison, jardin et verger. L'école ouvre le 1^{er} janvier 1811. Les élèves affluent, un quatrième Frère s'impose. M. Deshayes en avertit le conseil municipal : "Déjà les deux classes renferment plus de 160 élèves et un grand nombre de parents demandent à y faire entrer leurs enfants"³. Les fonds nécessaires sont votés et, en cette même année 1811, le Frère Gratien vient renforcer la communauté. En 1816, on en sera à cinq classes et six Frères : leur établissement fonctionne "admirablement" reconnaît la municipalité. Un rapport d'inspection ne recule pas devant le dithyrambe : "L'enseignement des Frères est parfait et ce n'est pas trop dire". Louange exagérée ? A peine, car l'inspecteur général Delamarre écrira en 1819: "Le bien que font les frères est inappréciable, tant sous le rapport de l'instruction, qui est parfait, que sous le rapport des moeurs et de la religion."

En octobre 1814, arrive à Auray, avec le titre de Visiteur et le dessein d'ouvrir un noviciat, le Frère Charles Borromée. Avant la Révolution, il enseignait les mathématiques à Marseille. A peine rendu au Manéguen, il inaugure un cours d'hydrographie. L'année suivante, il remplace M. Labbé, titulaire d'un cours semblable au collège⁴. Sous sa direction, le Frère Boniface se montre vite capable de le seconder avec succès.

¹ Le F. Géronce succombera le 19 décembre 1813 ; "bon écrivain" : possédant une bonne écriture, ce qui était important à l'époque (Cf. H. Rulon, P. Friot, **Un siècle de pédagogie dans les écoles primaires, 1820-1940**, Paris, Vrin, 1962, chap. VII et VIII).

² M. Deshayes en fut si content qu'il confia un jour au F. Géronce : "Je ne serais pas surpris qu'il devint le Supérieur de votre Congrégation". La prédiction s'est réalisée : en 1816, à son départ d'Auray, il prendra le nom de frère Philippe, et fut plus tard, un Supérieur éminent de l'Institut. A Auray, il avait été un grand éveilleur de vocations.

³ Lettre du 4 mai 1811.

⁴ Délibération du conseil municipal, le 14 septembre 1815

De son côté, le T.H.F Gerbaud n'oublie pas les vocations. Le 20 janvier 1815, communiquant un prospectus à M. Deshayes, il précise : "Les Frères des Écoles Chrétiennes, établis à Auray, sont autorisés à avoir un noviciat dans leur maison". Un aspirant y est admis dès le 17 avril 1815, le premier peut-être¹.

Moins d'un an après l'ouverture de ce noviciat, Gabriel Deshayes accueille au presbytère ses propres recrues, les futurs "petits frères" dont il voudrait doter les communes rurales. L'école primaire et le noviciat des "Grands Frères" offrent, pour leur formation, des ressources précieuses : l'influence rayonnante et entraînant de religieux exemplaires, les leçons de maîtres capables, et l'initiation à une méthode pédagogique efficace : qui pourrait la leur apprendre mieux que ceux qui l'appliquent si bien ? Les classes fréquentées au Manéguen, les deux retraites suivies sous la direction du Frère Charles Borromée, autant d'utiles compléments au rôle essentiel que, dans son presbytère, joue auprès d'eux, le zélé curé de la paroisse Saint-Gildas.

FONDATION A AURAY DU NOVICIAT DE M. DESHAYES

A quelle date remonte la fondation de ce noviciat ? M. Deshayes lui-même n'a pu satisfaire sur ce point la légitime curiosité du Frère Augustin, entré à Auray en 1820, passé à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1821, et futur Supérieur général des Frères de Saint-Gabriel. Auteur de précieuses **Chroniques**, il s'exprime ainsi : "Notre Père Deshayes que j'ai interrogé là-dessus m'a répondu qu'il croyait que ce fut en 1808 ou 1809 qu'il comença à Auray².

On verra plus loin que M. Deshayes a fourni d'autres dates. Que penser d'un essai de fondation en 1808 ou 1809 ? La lettre du 5 novembre 1810, dans laquelle le T.H.F. Gerbaud annonçait au curé d'Auray l'arrivée imminente des Frères Géronce, Boniface et Mathieu, contient ce passage un peu mystérieux :

"J'espère que ces 3 frères, chers objets de ma tendresse, deviendront les pères d'une génération spirituelle et toute chaste, que vos candidats trouveront en eux des modèles dignes de leur sainte émulation."

¹ F. Félix de Cantalice, décédé au pensionnat de Quimper en 1871.

² Tiré des "Observations et compléments" qui clôturent les Chroniques (copie aux arch. des FICP, Rome, carton 79 bis).

Pour Henri Rulon et Pierre Zind¹, pas de doute : Le Supérieur général des Frères de la Salle était au courant d'un projet de société nouvelle, non pas concurrente, mais complémentaire de la sienne, les "Grands Frères" devant être les "pères" d'une génération spirituelle, et - ce qu'ils furent en effet - les modèles des "petits frères". M. Deshayes disposait-il déjà de quelques postulants, ou s'agissait-il seulement d'un plan sans début d'exécution ? On l'ignore. L'information du E Gerbaud ne permet pas de trancher... Ce noviciat hypothétique n'a laissé aucune trace.

Si ce n'est 1808 ou 1809, serait-ce 1813 ? Oui, si M. Deshayes ne s'est pas trompé, le 12 juillet 1825, en sollicitant du Conseil général de Maine-et-Loire une subvention pour son noviciat de Saint-Laurent-surSèvre :

"Il y a douze ans, écrivait-il alors, je formai en Bretagne une petite société connue sous le nom de Congrégation de l'Instruction Chrétienne et dont M. de La Mennais est maintenant chargé."

L'affirmation nous reporte bien à 1813. Mais ici encore, absence complète de traces. En outre, Napoléon aux abois devait alors recourir à des conscriptions anticipées pour reconstituer son armée : l'époque ne se prêtait guère au recrutement d'un noviciat.

La chute de l'Empire modifie la situation et favorise la réalisation d'une idée chère, sans doute longuement caressée. Laveau en fixe l'exécution à 1816², date retenue par la tradition, à juste titre, semble-t-il. Elle s'appuie non seulement sur l'entrée au noviciat d'Auray, le 10 janvier 1816, du premier aspirant connu de M. Deshayes, mais encore sur cet extrait d'une lettre adressée par le curé à Mgr Dombidau de Crouseilhès, évêque de Quimper³ :

"J'aurai l'honneur de vous entretenir d'un projet que j'ai formé, il y a environ trois ans et auquel le bon Dieu a déjà accordé quelques bénédictions surtout depuis deux mois. Dans mon plan, il s'agirait de former des jeunes gens selon la méthode et l'esprit des Frères des Écoles chrétiennes pour les placer dans les petites

¹ H. Rulon, *op. cit.*, chap. II, p. 94 - P. Zind, *Les nouvelles congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Lyon 1969, t. I, p. 74.

² Sur cette question, Laveau s'embrouille... Dans la première édition de son ouvrage (1854), p. 68, il écrit : "Pendant les années 1815 et 1816, l'heureux fondateur se vit en mesure de placer quelques sujets dans les paroisses du diocèse de Vannes." La seconde édition (1866) maintient ce qui précède (p. 82), par inadvertance sans doute, car elle affirme plus loin (p. 84) que "le noviciat d'Auray avait commencé en janvier 1816".

³ Le curé d'Auray à l'évêque de Quimper, arch. dioc. de Quimper ; copie aux arch. des FICP, carton 79.

villes qui ne peuvent se procurer des Frères et dans les campagnes."

La lettre n'est pas datée, mais sa conclusion permet d'en fixer l'année : "Je viens de recevoir des nouvelles de Mgr de Bausset : il est toujours à Paris, il s'y ennue beaucoup ; il est de plus en plus regretté dans le diocèse."

Mgr de Bausset fut transféré de Vannes à l'archidiocèse d'Aix en 1817. Des difficultés concordataires le tinrent éloigné de son nouveau poste jusqu'au 13 novembre 1819. Il avait quitté Vannes le 27 septembre précédent et séjourna à Paris avant de rejoindre Aix : la lettre est donc de 1819, probablement du mois d'octobre.

Le projet du curé d'Auray, formé "il y a environ trois ans", remontait au plus tôt au début de 1816. "Il semble bien, écrit H. Rulon, que l'arrivée des cinq postulants dont parle Laveau ait été presque simultanée en janvier 1816¹.

Mathurin Provost, admis le 10 janvier, est-il la première recrue de

M. Deshayes ? Oui, d'après le témoignage des Frères Julien Ker David et Hippolyte Morin, anciens novices d'Auray. Le premier nous dit :

"M. Deshayes reçut dans (son) presbytère, au commencement de 1816, Mathurin Provost. Celui-ci fut suivi par plusieurs autres jeunes gens dont quelques-uns se retirèrent après un temps d'épreuve plus ou moins long². Son confrère écrit : "Le premier jeune homme qui se présenta au père Deshayes pour commencer l'oeuvre fut un nommé Mathurin Provost de Ruffiac. Il entra vers la mi-janvier 1816"³.

Ce qui précède infirme l'opinion que Crosnier avance sans preuves : "Des jeunes gens arrivèrent, à tout le moins, dans les derniers mois de 1815"⁴.

QUELLE FORME M. DESHAYES VOULAIT-IL DONNER A SON ŒUVRE ?

La question est d'importance. Pour la visée apostolique, nul doute possible ! M. Deshayes veut contribuer à l'éducation chrétienne des enfants de la campagne et des petites villes. Mais quel statut imagine-t-il pour sa société d'instituteurs ? A l'origine, certainement pas celui d'une véritable congrégation religieuse, liant ses membres par vœux. Un projet qu'il soumit aux Frères de la Salle, à l'occasion de leur

¹ H. Rulon, *op. cit.*, II, p. 95.

² Arch. des FICP, carton 80

³ Idem.

⁴ . A. Crosnier, *op. cit.*, t. II, p. 110.

Chapitre général de septembre 1816, en fournit la preuve. Ce document était accompagné d'une lettre d'envoi au T.H.F. Gerbaud, dont voici les passages essentiels¹ :

Auray le 16 août 1816²

Mon très cher Frère,

"Les vrais amis de la religion voient avec une grande satisfaction notre bon souverain s'occuper de faire participer aux bienfaits de l'éducation les habitants des campagnes. Le projet est vraiment digne d'un roi très chrétien ; mais son exécution offre de grandes difficultés. Depuis l'époque où a paru l'ordonnance du roi qui porte que des maîtres d'écoles seront établis dans les campagnes, j'ai médité et consulté pour tâcher de trouver les meilleurs moyens de seconder les pieuses intentions de notre monarque. Parmi un grand nombre d'idées, j'ai cru devoir m'arrêter à celle que j'ai puisée dans la vie de votre illustre fondateur, M. Jean Baptiste de la Salle [...].

Pour que l'exécution de l'ordonnance du roi dont je viens de parler produise tout le bien qu'on a droit d'en attendre, il faut 1° que les maîtres soient inviolablement attachés aux principes de notre sainte religion, 2° qu'ils aient une méthode d'enseignement et une règle uniformes et qui offrent la garantie de l'expérience. Voilà ce qui se trouve dans l'institut à la tête duquel je prie le Seigneur de vous conserver longtemps ; mais deux articles de votre règle s'opposent au voeu général qui vous appelle aux fonctions importantes de maîtres d'école dans les campagnes et même dans beaucoup de petites villes.

Puissent les projets que vous trouverez ci-joint vous déterminer à jeter un coup d'oeil favorable sur la classe intéressante des habitants des campagnes. Elle est d'autant plus digne de votre sollicitude qu'elle est plus abandonnée. J'ose assurer qu'elle réponde à vos soins.

J'ai communiqué mes idées à Monseigneur notre évêque. Il forme comme moi des voeux pour le succès de la bonne œuvre [...].

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Deshayes, curé"

¹ Arch. des FEC, Rome, N C 399, dossier n. 2. - Arch. des FICP : copie certifiée conforme, et photocopie de l'original, carton 79 bis.

² Il faut lire "août" et non "avril" ; la mauvaise écriture du P. Deshayes explique l'erreur de déchiffrement commise par certains.

M. Deshayes confia au Frère Charles Borromée, Visiteur et membre du Chapitre, la lettre d'envoi et les textes relatifs à son projet. "Il voudra bien, ajoutait le curé, suppléer au détail dans lequel il m'est impossible d'entrer. Il vous dira [...] que je reconnaitrai dans la décision du chapitre la volonté de Dieu."

L'idée de Jean-Baptiste de la Salle

Depuis le 24 juin 1682, M. de la Salle occupait à Reims, rue Neuve, une propriété où la Congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes prendra naissance deux ans plus tard. Un autographe du saint, "document de tout premier ordre"¹, nous éclaire sur ses intentions et réalisations entre 1684 et 1690.

Dans cette propriété de la rue Neuve coexistaient trois groupes distincts : la communauté religieuse des Frères, le noviciat et une sorte d'école normale avant la lettre, que le Fondateur décrit ainsi :

"On s'y applique à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée, qu'on nomme séminaire [...]. Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde [...] et ne sont distingués des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts [...]. Ensuite on les place dans quelque bourg ou village. Et lorsqu'ils sont placés, ils n'ont aucun rapport à la communauté sinon de bienséance. Ils y sont cependant reçus pour y faire retraite."

Ce "séminaire des maîtres d'école pour la campagne" était placé sous la responsabilité spirituelle et pédagogique d'un Frère de la communauté. Le Fondateur ne se désintéressait donc pas des enfants moins favorisés de la classe rurale. Il s'en désintéressait d'autant moins que - comme M. Deshayes plus tard - "la plupart des curés de la campagne (le) sollicitaient continuellement de leur envoyer quelques Frères des écoles pour instruire les enfants de leurs paroisses"².

M. de la Salle le leur refusait pourtant, soucieux d'épargner à ses disciples l'épreuve de l'isolement, avec ses risques d'irrégularités et d'infidélités à la vocation. Quant à les confier aux curés dans les presbytères, il ne semble pas y avoir songé : ce sera l'innovation capitale de M. Deshayes, le moyen qui lui permettra, ainsi qu'à M. de la Mennais, de multiplier les classes uniques dans les petites communes rurales de la Bretagne.

¹ Rigault, *op. cit.*, t. I, chap. II, p. 158. Document connu sous le titre abrégé et plus commode : "Mémoire sur l'habit

² Témoignage du bénédictin Elie Maillefer, neveu et biographe du chanoine de la Salle.

Le premier "séminaire des maîtres d'écoles pour la campagne" s'ouvrit, pense-t-on, en 1687. Les curés adressèrent au Fondateur "jusqu'à vingt-cinq"¹ élèves-maîtres, formés à part, avec "maison, oratoire, exercices, table et récréation séparés"². Le 24 février 1688,

M. de la Salle quittait Reims pour la capitale. "Tombé en 1690 entre les mains inexpérimentées du frère Jean-Henry"³, le séminaire survécut peu à ce départ.

Seconde tentative à Paris vers 1700, sur la paroisse Saint-Hippolyte. Confiée par le Fondateur à l'un de ses disciples les plus chers qui, hélas ! trompa sa confiance, l'oeuvre sombra, cinq ou six ans plus tard, victime de l'ambition et de la cupidité du Frère Nicolas Vuyard⁴.

Non sans hésitation, étant donné les circonstances, M. de la Salle risqua un troisième essai. Le "séminaire" fondé à Saint-Denis en 1709, avec trois normaliens, prit un certain développement. Mais un procès inique intenté au Fondateur entraîna sa destruction en 1712: "La suprême tentative du saint pour doter les campagnes de bons pédagogues avait échoué"⁵.

LE PROJET DU CURÉ D'AURAY : FRÈRES "ASSOCIÉS" AUX F.E.C.

L'idée de M. de la Salle, "prolongement nécessaire et logique de sa congrégation"⁶, Gabriel Deshayes la juge féconde. Persuadé que les Frères des Écoles chrétiennes, de par leur vocation enseignante et le dessein inachevé de leur Fondateur, se devaient d'oublier les échecs de Reims et de Paris, et de tenter à nouveau l'expérience, le curé d'Auray prépara, dans les premiers mois de 1816, le plan détaillé qu'il soumit au Chapitre par l'intermédiaire du Frère Charles Borromée.

Les capitulants en furent-ils surpris ? On peut en douter ! Le le' juin 1816, **L'Ami de la Religion**, publication largement répandue dans les milieux ecclésiastiques et religieux, l'avait analysé fort exactement, en dernière page d'un copieux article consacré aux oeuvres de charité à Auray⁷ :

¹ Idem

² "Mémoire sur l'habit".

³ Abbé Guibert, PSS, Histoire de Jean-Baptiste de la Salle, Paris, Poussielgue, 1900, chap. IV, § V, p. 216.

⁴ Idem., chap. VI, § III, p. 302, et Chanoine Blain, La vie de Jean-Baptiste de la Salle, instituteur des Frères des Écoles Chrétiennes, Paris, 2e éd. 1887. La P^{re} éd. date de 1733.

⁵ Rigault, op. cit., t. I, 2^e partie, chap. V, p. 253.

⁶ Idem, t. I, 2^e partie, Chap. II, p. 181.

⁷ Tome VIII, p. 92-96. L'exactitude du résumé prouve que son auteur fut informé par M.

"Le plan qui nous a été communiqué, concluait l'auteur, nous a paru rédigé avec sagesse, et propre à offrir une garantie des moeurs et de la piété des sujets. L'essentiel en effet est moins encore d'avoir des maîtres que d'en avoir de bons, de sages et de religieux. Les maîtres d'école dans les campagnes sont peut-être aujourd'hui ce qu'il y a de plus mauvais. Il n'ont, du moins un très-grand nombre, ni religion, ni moeurs, ni bons sentiments pour le Roi. Ils font plus de mal que de bien. Le projet présenté remédierait à cet état de choses."

Voici ce projet en 13 articles, sans date ni titre, écrit d'une main qui n'est pas celle de M. Deshayes¹ :

Art. 1 - Cinq jeunes gens instruits par les Frères de l'école chrétienne formeront dans chaque département, une Maison qui portera le nom d'institution des Frères associés aux Frères de l'école chrétienne, ou toute autre dénomination.

Art. 2 - La Règle des Frères associés se rapprochera, autant qu'il sera possible, de celle des Frères de l'école chrétienne.

Art. 3 - Le Supérieur des Frères de l'école chrétienne sera prié de s'occuper de cette règle.

Art. 4 - Les Frères associés enseigneront leur Méthode qui devra être toujours la même que celle de leurs instituteurs², aux jeunes gens qui désireraient être placés comme maîtres d'école dans les communes rurales, et qui par leur instruction, leurs moeurs et leur piété paraîtraient dignes de cet emploi.

Art. 5 - Les maîtres d'écoles seront astreints à la Règle de la Maison-Mère, dans laquelle ils viendront chaque année, faire une retraite. Après la retraite le Supérieur fera les changements convenables et chaque frère lui rendra ses comptes.

Art. 6 - Les Frères qui par vieillesse ou par maladie ne pourront continuer leurs fonctions, seront appelés à la Maison-Mère pour y recouvrer la santé, ou y terminer leur carrière dans le repos.

Art. 7 - Les cinq premiers frères appelés à composer la Maison-Mère, seront choisis par l'évêque qui nommera le Supérieur et l'assistant pour trois ans.

Art. 8 - Les Frères de la Maison-Mère et ceux qui seront répandus dans les campagnes concourront à la nomination des autres Supérieurs.

¹ A la différence de la lettre d'envoi, bien datée elle

² C'est-à-dire les Frères des Écoles chrétiennes

Cette nomination aura lieu tous les trois ans. Ceux qui ne seront pas dans la Maison-Mère enverront leurs bulletins dans des lettres cachetées, à l'adresse des frères de la Maison-Mère ; ceux-ci après les avoir tous reçus, se réuniront en chapitre, pour en faire le dépouillement, et proclamer le nouveau Supérieur qui choisira son assistant.

Art. 9 - La Maison de chaque diocèse sera sous la juridiction et la surveillance immédiate de l'évêque.

Art. 10 - Dès qu'une place de maître d'école viendra à vaquer, M. le Curé se rendra à la Maison-Mère ou écrira à Mr le Supérieur pour lui demander un sujet pour remplir la place vacante.

Art. 11 - Si un maître d'école perd la confiance de sa paroisse, par sa conduite publique ou privée, ou par tout autre motif, il sera procédé à son remplacement, en se conformant à l'article ci-dessus.

Art. 12 - L'institution des Frères associés sera établie et entretenue aux frais du département¹.

Art. 13 - Il serait à désirer que dans chaque paroisse le maître d'école prît sa pension chez le Curé ou un autre ecclésiastique.

*

* *

On aura remarqué que ce projet, s'il mentionne bien une "association" avec les Frères de la Salle, omet cependant toute référence à un lien administratif entre leur Institut et les "associés". La juridiction de l'évêque est seule mentionnée. M. Deshayes ne tarda pas à se raviser. Au premier projet, il annexa trois articles dont l'importance ne saurait échapper, car il s'agit bien, cette fois, d'une véritable "association", d'une sorte de "tiers ordre" greffé sur l'Institut des Frères de la Salle. L'annexe dit en effet :

"Après un mûr examen du premier projet, on a pensé qu'il serait plus avantageux que les Frères de l'École chrétienne fussent entièrement chargés du nouvel établissement proposé, auquel la France chrétienne et monarchique doit attacher le plus grand prix, puisqu'il tend à mettre la religion et l'État à l'abri des dangers que leur préparent l'incrédulité et l'anarchie, qui, cédant momentanément à la force des circonstances, ne tarderont pas, sans doute, à les attaquer avec une nouvelle fureur.

"On propose, en conséquence, de substituer les articles suivants à ceux dont ils nécessiteront la suppression :

¹ Conformément à l'article 37 de l'ordonnance du 29 février 1816

Art. 1 - Les Frères de l'École chrétienne seront chargés du nouvel établissement des maîtres d'écoles.

Art. 2 - Dans chaque diocèse, le Supérieur ou Directeur des maisons des Frères de l'École chrétienne sera en même temps Supérieur des maîtres d'écoles dans tout le diocèse.

Art. 3 - Il fera faire le noviciat à tous les maîtres d'écoles du diocèse ; il les placera, les déplacera, recevra leurs comptes, etc., etc.

"Puissent ces idées, et celles qui sont soumises aux très chers frères de l'École chrétienne dans le premier écrit, leur être de quelque utilité pour la formation d'un projet d'instruction pour les campagnes, qu'on les invite à rédiger eux-mêmes : Ce sera un nouveau service qu'ils rendront à la France, qui ajoutera au tribut de reconnaissance et d'estime que leur paient depuis longtemps tous les hommes religieux et éclairés."

Le plan de M. Deshayes suggère ces remarques :

1) L'oeuvre qu'il envisage se situe dans le seul cadre départemental, sous la juridiction de l'évêque : une Maison-Mère par département. Sans qu'il en soit question dans le projet, rien sans doute n'empêcherait un éventuel lien fédéral entre plusieurs sociétés diocésaines de même type, que rapprocherait déjà leur "association" aux Frères des Écoles chrétiennes.

2) La Maison-Mère dont il s'agit n'usurpe pas son nom, car elle en exerce les fonctions habituelles. Elle est le siège de l'administration et du noviciat-école normale, le centre d'accueil pour les maîtres, notamment à l'occasion des retraites annuelles et des chapitres, la maison de soins et de repos offerte aux malades et aux anciens.

3) Il n'est pas envisagé d'obligation votale, mais les sujets gardent le célibat, ce que suppose d'ailleurs leur genre de vie : ils résident au presbytère et prennent leur retraite à la Maison-Mère.

4) M. Deshayes fait son profit de ce qui le favorise dans l'ordonnance du 29 février 1816, mais il ne tient nul compte des pouvoirs qu'elle accorde à l'Université : pas une allusion aux conditions posées pour les choix et mutations du personnel enseignant. Il lui faudra plus tard s'adapter à cette législation.

Le Frère Charles Borromée quitta Auray pour Lyon, porteur de la lettre au T.H.F. Gerbaud et du projet d'association. Les capitulants¹ entendirent sans doute aussi ses explications complémentaires... Fut-il en la circonstance avocat convaincu et chaleureux de M. Deshayes ? Peut-être ! Toujours est-il qu'il se rallia à l'opinion générale, hostile au "projet pourtant si lasallien"² du curé d'Auray. Retourné à l'auteur, il porte cette simple note marginale du Frère Eloi, secrétaire du Chapitre :

"L'assemblée ayant pris lecture a dit à l'unanimité que ce plan n'est pas de sa compétence, que c'est à nous de faire notre petit emploi en paix et rien plus. Quand une congrégation remplit la fin de son institution, il ne faut pas en demander plus."

NOUVELLE TENTATIVE POUR UNE "ASSOCIATION" AUX F.E.C. (16 août 1818)

Le refus essuyé ne pouvait déconcerter un homme tel que M. Deshayes. Dans l'immédiat, il poursuit sereinement l'oeuvre déjà ébauchée à Auray, sans toutefois renoncer à son idée première. Deux ans plus tard, il y revient dans sa lettre du 16 août 1818 au T.H.F. Gerbaud. Ce document donne des informations intéressantes, mais son importance tient surtout aux perspectives d'avenir qu'il évoque, toujours dans la ligne du projet de 1816. Il permet de se faire une opinion sur la position exacte du curé d'Auray, moins d'un an avant la signature du traité qui l'associera à M. de la Mennais³ :

"La permission que vous m'aviez accordée de placer dans l'école de nos chers frères⁴ des jeunes gens qui se disposeraient à remplir dans les campagnes les fonctions de maîtres d'école, n'a pas été sans effet. J'ai déjà un petit troupeau composé de 19 jeunes gens passablement instruits de l'excellente méthode de votre société. Je fais mon possible pour leur en inspirer le bon esprit. Si ce petit noyau obtient quelque accroissement, c'est à vous que tout cela sera dû. Je vous regarderai toujours comme le père de cette petite réunion et je vous ferai part de ce qui la concernera, et pour commencer voici où nous en sommes.

¹ Ils étaient 33, représentant quelque 350 Frères

² P. Zind, op. cit., p. 90.

³ Arch. des FICP, carton 79 bis. Nous soulignons intentionnellement certains membres de phrases.

⁴ L'école des F.E.C., ouverte en 1811. Les jeunes gens dont il s'agit sont les postulants et novices de M. Deshayes.

Notre projet serait d'avoir dans le diocèse une maison dans laquelle on formerait les jeunes gens qui se disposeraient à remplir les fonctions d'instituteurs dans les petites villes et les campagnes.

1) Le Supérieur de cette maison placerait les sujets ; mais il ne pourrait pas en placer plus de deux en chaque endroit ; les villes qui voudraient en avoir trois demanderont des sujets à votre société, qui accepte des établissements de trois frères.

2) Nos jeunes gens demeureront chez les Curés ou autres ecclésiastiques qui leur fourniront la pension complète ; on leur fournira de plus 150 francs pour le vestiaire.

3) Ils enseigneront à lire, à écrire, les quatre premières règles de chiffres et le catéchisme, le tout selon la méthode reçue dans votre société.

4) Il y aura chaque année, dans la maison principale du diocèse, une retraite, pendant les vacances, à laquelle seront appelés les maîtres placés dans le diocèse. A la fin de cette retraite se feront les changements jugés nécessaires.

5) Ceux que des infirmités ou de longues maladies mettraient hors d'état de remplir leurs fonctions seront reçus pour se rétablir ou terminer leur carrière dans la maison principale du diocèse.

Voilà à peu près où nous en sommes. Déjà plusieurs Curés nous ont demandé des maîtres ; mais en même temps, ils nous demandent quelle sera la règle, le costume et le nom de nos nouveaux maîtres. C'est ici que nous sommes embarrassés. Jusqu'à présent, nos jeunes gens ont une lévite noire et le reste de leur habillement de la même couleur. Leur genre de vie se rapproche autant qu'il leur est possible de celui des membres de votre société. Quant au nom, ils n'en ont point encore. Beaucoup de personnes et surtout MM. les vicaires Généraux de Poitiers qui s'occupent d'avoir un établissement dans le même genre, voudraient qu'ils portassent le nom de frères des écoles chrétiennes. Je vous exprimerais le même désir si j'avais l'assurance qu'ils ne dusent jamais faire la honte de votre respectable société à laquelle **je désire toujours qu'ils appartiennent.**

Veillez bien, mon très cher frère, me dire avec franchise tout ce que vous pensez de notre entreprise et des moyens que nous avons pris pour sa réussite, et surtout de ceux que nous avons à prendre. Je vous remercie d'avance de toutes vos réflexions et de tous vos bons avis.

Si la chose vous est possible, je vous prie de me faire passer trois ou quatre exemplaires des vertus d'un bon maître et autant de la **Méthode** dont on se sert dans votre société pour apprendre à instruire. J'en compterai le montant au cher frère directeur¹.

M. le Recteur de l'Académie vient de m'écrire pour m'annoncer que nos chers frères doivent être munis de Brevets de l'Université. Il veut que je lui envoie leurs noms ; mais je vais lui répondre que je n'en ferai rien que d'après votre avis. J'ai le plus grand désir que votre société ne dépende point de cette malheureuse université.

Vos chers frères continuent toujours à me donner de grandes consolations.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.,

G. Deshayes
*Curé d'Auray*²

Constatons d'abord que la "maison principale" diocésaine dont il s'agit ici conserve les fonctions attribuées à la "maison-mère" dans le projet de 1816, et ce n'est pas la cure d'Auray, trop exigüe pour tenir un tel rôle. Mais on sait déjà que M. Deshayes achètera, le 15 octobre 1819, l'ancienne commanderie du Saint-Esprit, avec l'intention d'y établir le noviciat³. Les circonstances en décidèrent autrement.

M. Deshayes tient-il à rassurer - s'il en était besoin - le Frère Gerbaud ? Certaines de ses précisions le feraient croire : pas de concurrence à craindre ! Aux "Grands Frères" les villes capables de rétribuer trois instituteurs ou davantage ; les "petits frères", logés en presbytère, ne seront pas plus de deux en chaque endroit ; et qu'il est donc modeste leur programme d'enseignement : lecture, écriture, calcul, catéchisme, pas davantage ! Instituteurs *de* villes, les "Grands Frères" nourrissaient d'autres ambitions pour leurs élèves.

A la différence encore des Lasalliens, le curé d' Auray n'entendait pas cantonner ses Frères dans les tâches scolaires. D'autres occupations s'y ajoutaient, au dire du F. André Labousse⁴ :

"Nous devons être comme un garçon à gages dans une cure, c'est-à-dire servir celui-ci (sic), aider un peu aux travaux de la

¹ J.-B. de la Salle, **Conduite des Écoles chrétiennes**, Lyon, impr. Fr. Mistral. 1811, in-12, 359 p. La 1^{ère} édition est de 1720. Frère Kéghon, S.G. **Les douze vertus d'un bon maître**, Lyon 1812.

² Arch. des FEC, Rome, N C 399, dossier n°2.

³ Voir plus haut, p. 15.

⁴ Lettre à l'abbé Houet, 24 juin 1864, arch. des FICP, carton 80

maison et desservir la sacristie, tout en nous occupant d'enseigner aux petits enfants, leurs prières, le catéchisme, la lecture, l'écriture et un peu de calcul."

Dans sa lettre, M. Deshayes sollicitait les "réflexions" et les "bons avis" de son correspondant. La réponse du F. Gerbaud n'est pas connue. Mais il est douteux qu'ait été encouragée l'adoption du nom auquel semblaient surtout tenir les Frères des Écoles chrétiennes¹. Déjà une certaine confusion, ici ou là, tenait à confondre Grands et Petits frères. Elle persistera quelque temps. C'est ainsi qu'Ambroise Rendu classe parmi les établissements des Frères de la Salle, l'école de Thénezay ouverte par un disciple du curé d'Auray². Quant à la mairie de Ploërmel, c'est avec une belle obstination qu'elle s'entête dans l'erreur. Six fois au moins, entre 1818 et 1824, elle qualifie les sujets de M. Deshayes de "Frères agrégés à l'association des Frères de la Doctrine chrétienne"³.

La lettre du 16 août 1818 le prouve : M. Deshayes ne renonce pas à son projet de 1816. Il regarde **toujours** le T.H.F. Gerbaud "comme le père de (sa) petite réunion" d'instituteurs ruraux ; il désire **toujours** que ceux-ci puissent appartenir un jour à la "respectable société" des Frères de la Salle : ce qu'un Chapitre refuse, un autre peut l'accorder...

VERS LA FONDATION D'UNE NOUVELLE CONGRÉGATION RELIGIEUSE

L'importance des textes précédents tient au fait qu'ils "permettent à coup sûr de dire ce qu'a voulu le Père Deshayes" en 1816, ce qu'il voulait encore en 1818, moins de dix mois avant l'entente providentielle du 6 juin 1819 qui l'unira au Père de la Mennais⁴.

Il n'envisage pas alors la fondation d'un Institut religieux, aucune émission de voeux n'étant prévue. Ce qu'il désire : constituer une société d'enseignants pour les campagnes, avec "de pieux laïcs" formés pendant dans un noviciat à toutes les vertus chrétiennes⁵ et voués

¹ Il en existait d'autres : "Frères de Saint-Yon", "Frères de la Doctrine chrétienne" et, bien entendu, "Frères de la Salle".

² A. Rendu, **De l'Instruction publique**, janvier 1819, t. I, p. 189 (statistique d'établissements lasalliens... G. Rigault la reproduit sans rectifier l'erreur, **op. cit.**, t. IV, p. 461). Cf. P. Zind, **op. cit.**, p. 95).

³ Cf. H. Rulon, **op. cit.**, chap. II, p. 92.

⁴ Idem, p. 85.

⁵ Idem, p. 85.

au célibat, "précaution qui réserve l'avenir en laissant possible une intégration toujours désirée avec les Frères des Écoles chrétiennes¹. Son ambition n'est pas de créer, sous son autorité, une oeuvre personnelle, mais seulement de suggérer la formation de sociétés diocésaines autonomes qui se développeraient sous le patronage des Frères de la Salle.

La réponse du Frère Gerbaud ne dut pas laisser grand espoir au curé d'Auray, ni le disposer à attendre indéfiniment le bon vouloir de son correspondant. Mais comment sortir du provisoire et assurer l'avenir des jeunes qui se sont déjà confiés à lui ?

Une heureuse solution résoudra bientôt le problème. A plusieurs reprises, en 1817, il avait rencontré le vicaire capitulaire de Saint-Brieuc. Au début de 1818, pour ouvrir l'école de Pordic, il lui avait cédé le Frère Paul Guyot, la seconde de ses recrues fidèles. En juin 1819, il lui amena trois instituteurs destinés à l'école de Dinan. Les idées échangées à Saint-Brieuc, pendant une huitaine de jours, aboutirent au Pacte d'union et précisèrent divers éléments du statut de la société que les deux Fondateurs entendaient gouverner de concert.

L'une des questions alors soulevées porta sans doute sur l'opportunité ou non d'inclure le voeu d'obéissance dans la Règle des Frères. A ce propos et sans ambiguïté. M. de la Mennais fera connaître son point de vue à l'abbé Mazelier, le 14 avril 1826² :

"Je suis surpris de ce que vous me dites au sujet des voeux temporaires : il me semble qu'il ne peut y avoir d'association durable sans lien et sans garantie de stabilité de la part de ceux qui s'y engagent. D'ailleurs le voeu d'obéissance emporte avec soi une soumission d'esprit, sans laquelle il n'y a pas d'obéissance réelle."

On peut croire que M. Deshayes se rallia aisément à cette opinion, d'où la première émission de voeux, à la fin de la retraite d'Auray, en 1820. L'union des deux Fondateurs et les décisions prises au cours de leurs entretiens, justifient que l'on fasse remonter au 6 juin 1819, l'origine de l'Institut en tant que Congrégation religieuse³.

¹ Idem, p. 85.

² Archives des "Petits Frères de Marie" ; copie aux arch. des FICP, carton 118. L'abbé Mazelier, Fondateur des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme, "entretint pendant plus de 15 ans avec le P. de la Mennais, une correspondance suivie qui offre un grand intérêt pour l'histoire des deux congrégations" (Notice manuscrite, arch. des FICP). Les Frères de Saint-Paul s'agrégèrent au "Petits Frères de Marie" en 1842.

³ C'est la date retenue en tête du préambule "Notre histoire" (Règle de Vie, 1983).

Arrivé à ce point de notre travail, la chronologie inviterait à présenter, en deux chapitres, la vie au noviciat d'Auray : conditions matérielles, organisation des études, formation spirituelle, retraites... et les premières écoles confiées aux disciples du Père Deshayes : Thénezay, Baud, Pordic, Limerzel, Malestroit, Ploërmel.

Il nous a semblé préférable de réserver ces chapitres à un autre article qui pourrait également traiter de la vie au noviciat de Saint-Brieuc et des premières écoles fondées par le Père de la Mennais.

Cette solution a l'avantage de conférer au présent article plus d'unité, en le centrant sur la fondation du nouvel institut de Frères enseignants : les premières initiatives du Père Deshayes et la naissance d'une congrégation religieuse, née de l'association du curé d'Auray avec le Père de la Mennais.

PREMIÈRES RENCONTRES DE MM. DE LA MENNAIS ET DESHAYES (1817)

Quand et en quelles circonstances les deux Fondateurs entrèrent-ils en relation ? Faut-il suivre M. de la Mennais qui, le 3 avril 1842, rédigea une "**Note sur l'origine de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne**"¹ ? Au début de ce texte, quatre dates introduisent les faits essentiels :

"En **1816**, M. Deshayes réunit dans son presbytère d'Auray six pieux jeunes gens pour les y préparer à aller faire de petites écoles dans les campagnes ; et, pendant les années 1817 et 1818, il en plaça plusieurs dans diverses paroisses du diocèse de Vannes².

"En **1817**, M. J.M. de la Mennais, sans s'être concerté avec M. Deshayes, qu'il ne connaissait même pas alors personnellement³, forma un projet semblable, et commença à l'exécuter dans sa

¹ Cette notice, écrite trois mois environ après la mort du P. Deshayes, était sans doute destinée à un journal (arch. des FICP, carton 80).

² Aux placements dans le diocèse de Vannes, il aurait pu ajouter deux autres, l'un à Thénezay (Deux-Sèvres), l'autre à Pordic (Côtes-du-Nord).

³ Le E Augustin dit de même : "Les deux fondateurs ne se connaissaient point de figure, et ce n'est que pas la voie des journaux qu'ils connurent leur dessein mutuel" (Chroniques, pages additionnelles DD).

propre maison, à St-Brieuc, avec trois jeunes Bas-Bretons, qui lui furent envoyés par M. l'abbé Trévaux curé de la Roche-Derrien, depuis Grand Vicaire et Chanoine de Paris.

"En **1818**, MM. Deshayes et de la Mennais entrèrent en relation et, en **1819**, ils signèrent le traité suivant, etc."

C'est net ! Est-ce exempt d'erreurs ? Rien à redire aux dates 1816 et 1819. Par contre, c'est en 1817 et non en 1818 que M. de la Mennais "connut personnellement" M. Deshayes, et c'est en 1819 qu'il commença à exécuter son projet de fondation à Saint-Brieuc. Sur ces deux points, M. de la Mennais est victime d'une défaillance de mémoire, ce qui ne peut surprendre un quart de siècle après les événements.

On se bornera pour l'instant à tirer au clair, dans la mesure du possible les dates et circonstances qu' mirent face à face les deux Fondateurs. Sans doute se connaissaient-ils auparavant de réputation.

M. Deshayes, curé exceptionnel, prédicateur de missions et, depuis 1816, vicaire général de Vannes, ne pouvait être totalement inconnu de M. de la Mennais. Celui-ci d'ailleurs avait dû remarquer, dans **L'Ami de la Religion** du 1^{er} juin 1816, le long article consacré aux œuvres de charité du curé d'Auray, et notamment au projet relatif à la société d'instituteurs ruraux qu'il souhaitait placer sous la tutelle des Frères de la Salle¹. M. Deshayes ne pouvait davantage ignorer l'existence du vicaire capitulaire qui dirigeait avec tant d'efficacité un diocèse contigu au sien.

Il est certain que les deux Fondateurs se sont vus, à trois reprises au moins, en 1817. S'étaient-ils rencontrés auparavant ? On l'ignore. Par contre, on sait qu'à Paris, en 1816, M. Deshayes rendit visite à Félicité de la Mennais².

¹ Cf. plus haut, p. 25, note 7. Par L'Ami de la Religion qu'il recevait, M. de la Mennais fut sans doute informé du projet de M. Deshayes ; mais on ne sait quels journaux auraient rendu le même service au curé d'Auray, touchant le "dessein" du vicaire capitulaire de St-Brieuc.

² L. Le Guillou, op. cit., t. I, p. 319 - Aut. coll. Barbet 407.

'A M. Blaise, Libraire

1816

"M. le Curé d'Auray sort de chez moi ; il désire que les livres que j'ai achetés pour lui soient portés aujourd'hui à 10 heures, chez M. Fumachou, orfèvre, quai des orfèvres..."

F. De la Mennais

(mois et quantième omis) lundi matin

Les deux commerces se situaient de part et d'autre de la Seine : Quai des Augustins et Quai des Orfèvres, à proximité du Pont-Neuf. La commission pouvait se faire aisément et rapidement

Première rencontre connue : Saint-Brieuc, 10 mai 1817

Le E Augustin y fait allusion. Les deux fondateurs "se sont écrit, et

M. Deshayes s'est transporté à Saint-Brieuc pour communiquer sa pensée à M. de la Mennais [...]. C'était en 1817¹. Louis de Kergorlay dit de son côté : "Ayant eu notion des travaux de M. l'administrateur du diocèse de Saint-Brieuc dont il était inconnu, (M. Deshayes) vint spontanément le trouver"².

Une lettre de M. de la Mennais au T.H.F. Gerbaud³ fournit la preuve irrécusable d'une rencontre entre les deux prêtres, à Saint-Brieuc, le 10 mai 1817. M. Deshayes fit alors connaître sa "pensée", ses projets et réalisations scolaires. Le vicaire capitulaire informa son hôte de ses "travaux"⁴, et aussi des craintes que lui inspirait l'enseignement mutuel. Le diocèse en était menacé, et M. de la Mennais préparait la riposte⁵.

En 1816, Saint-Brieuc avait bénéficié d'une mission qui fut un grand succès. Nombre de familles et la municipalité souhaitèrent alors le retour des Frères des Écoles chrétiennes dans une ville qui les avait appréciés avant la Révolution. Le 10 avril 1817, le conseil municipal vota leur rétablissement et des crédits pour leur installation. Le maire Prudhomme pria M. de la Mennais de solliciter auprès du F. Gerbaud, les trois Frères que l'on convoitait.

Mais deux fois déjà, M. de la Mennais avait vainement tenté d'en obtenir en 1810 pour Saint-Malo⁶, en 1816 pour Guingamp⁷. Échecs surtout dus à la nécessité de fournir au préalable trois sujets sérieux au noviciat des Frères de la Salle.

Comment réussir à Saint-Brieuc ce qui n'avait pu l'être à Saint-Malo et Guingamp ? L'appui du curé d'Auray pouvait y contribuer. Il était favorablement connu des supérieurs lasalliens ; de toute la Bretagne, sa paroisse était alors la seule à posséder une école de leur Institut et même un noviciat : atouts précieux que M. de la Mennais s'empressa d'utiliser à son profit. C'est ainsi que, le 10 mai 1817, un mois jour pour

¹ **Nova Inquisitio**, p. 756

² Entretien avec M. de la Mennais, 1849 (voir plus haut, p. 10).

³ Arch. des FEC, Rome, EN 656, dossier n° 4. Copie aux arch. des FICP

⁴ L'article de M. de Kergorlay ne précise pas davantage

⁵ Il en parla à son clergé, lors de la retraite de 1817, et non 1816 (voir plus haut p. 11, en note).

⁶ Cf. P. Zind, **op. cit.**, p. 74-76. Arch. des FICP, carton 24 bis. Arch. Nat. F⁷ 12456, dossier St-Malo.

⁷ **H. Rulon, op. cit.**, chap. VI, p. 245.

jour après le vote du conseil municipal, il prit sa bonne plume et écrivit au Frère Gerbaud une lettre que M. Deshayes apostilla sur-le-champ. Elle nous fixe sur la date précise de la première rencontre connue des deux Fondateurs de la Congrégation.

Et le contenu de la lettre ? L'obstacle matériel est balayé : la ville paiera ce qu'il faudra pour les trois Frères, l'ancienne école leur sera rendue, réparée et meublée. "Je me suis chargé de cette dépense ainsi que des frais de voyage", précise M. de la Mennais. On peut en conclure qu'il ne fut pas pour rien dans la décision municipale : il s'agissait pour lui d'empêcher, si possible, ou de devancer l'établissement lancastérien : il se fait pressant.

"Je vous conjure avec les plus vives instances, d'accueillir notre demande ; si vous la refusiez, j'en serais inconsolable, car je prévois qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, on établirait ici comme ailleurs, une école à la Lancaster, et dès lors nous n'aurions plus aucun espoir de posséder dans cette ville une école chrétienne."

En bon avocat d'une juste cause, il avance cet autre argument de poids :

"Vous avez eu lieu de vous applaudir d'avoir formé un établissement à Auray, puisque déjà, il en est sorti plusieurs sujets pour votre noviciat ; j'ose me flatter qu'à l'avenir votre établissement de St-Brieuc vous en fournira également quelques-uns."

L'apostille de M. Deshayes est chaleureuse :

"M. de la Mennais me prie de me joindre à lui pour vous engager à accorder à la ville de St-Brieuc un établissement de vos frères. C'est avec le plus grand plaisir que je me rends à son invitation. Vous ne pouvez obliger un ecclésiastique plus zélé et plus respectable et j'espère que vous n'aurez qu'à vous féliciter d'avoir acquiescé à sa demande. Je profite de cette occasion pour vous offrir mon respect qui marche toujours de pair avec la reconnaissance que je vous dois pour votre précieux établissement de frères".

*Deshayes
Curé d'Auray*

Deuxième rencontre : Auray, fin mai ou début de juin 1817

M. Deshayes a donc appuyé de son mieux la demande instante et fortement motivée du vicaire capitulaire. Mais les conditions préalables portées au "prospectus pour un établissement des frères des Écoles

chrétiennes" n'en furent pas adoucies pour autant : M. de la Mennais devra d'abord recruter trois sujets pour le noviciat et payer leur pension.

Pour la pension, pas de problème ! Découvrir rapidement les trois recrues exigées, dans un diocèse où les Frères de la Salle n'existent plus est autrement compliqué. Une seconde fois, M. de la Mennais recourt au curé d'Auray, mieux placé pour en trouver. Le Morbihan n'alimente-t-il pas déjà le noviciat que dirige, au Manéguen, le E Charles Borromée ? Le vicaire capitulaire n'hésite pas. Il rend à M. Deshayes sa visite du 10 mai et sollicite son concours.

Ceci n'est pas une supposition gratuite. Le 15 juin 1817, l'abbé Tresvaux écrivait à M. de la Mennais¹ :

"J'ai fait il y a 8 jours le voyage de Ste-Anne et de Vannes, en passant par la Chartreuse et par Auray. J'ai été enchanté [...] de la charité de MM. les ecclésiastiques que j'y ai trouvés. Ils ne vous ont point oublié et le supérieur de Ste-Anne² m'a chargé de vous dire qu'il serait très aise que vous voulussiez bien réitérer vos visites [...]. M. le Recteur d'Auray m'a assuré que les affaires de l'Église étaient terminées et qu'on allait nommer aux Évêchés."

M. de la Mennais s'est donc déplacé dans le Morbihan. Il a vu, entre autres, M. Deshayes, et l'a trouvé tout disposé à rechercher les aspirants dont dépendait l'ouverture de l'école de Saint-Brieuc. Affaire rondement menée puisque, le 5 mai 1818, M. de la Mennais peut mander au Frère Gerbaud :

"L'année dernière, à pareille époque, j'eus l'honneur de vous écrire au sujet des écoles chrétiennes que la ville de St-Brieuc veut établir, et vous eûtes la bonté de me répondre que vous nous donneriez volontiers trois de vos frères, pourvu que j'eusse fourni un nombre égal de novices. Je me suis empressé de remplir cette condition ; trois jeunes gens dont je paye la pension sont entrés au noviciat d'Auray dans les derniers mois de 1817."

Et voici le **post-scriptum** de cette lettre :

"De mes trois postulants, l'un est entré au noviciat d'Auray dans le courant du mois de juillet et les deux autres dans le mois de septembre suivant [...] ; je viens de retrouver et de relire deux lettres de M. le curé d'Auray qui me donnent ces dates."

¹ Arch. des FICP, carton 24 A. Cette lettre avait surtout pour objet de protester contre la nomination de son auteur à la cure de la Roche-Derrien (12 juin 1817), obédience qui déplaisait fort à l'abbé Tresvaux

² "Sainte-Anne" : centre de pèlerinage situé à une lieue d'Auray et séminaire qui devait beaucoup à M. Deshayes.

C'est bien à M. Deshayes qu'il les doit. Une lettre du curé à Mgr Dombidau de Crouseilhès¹ l'affirme expressément. L'évêque désirait des Lasalliens pour Quimper et, lui aussi, pria Gabriel Deshayes de l'aider à les obtenir. Il en reçut cette réponse :

"Il est très difficile de se procurer de ces bons frères, ils sont demandés de toutes parts et ne consentent à former un établissement dans une ville qu'à la condition qu'on leur fournira trois sujets propres pour leur société. J'avais été assez heureux pour en trouver trois pour M. de la Mennais, vicaire général de St-Brieuc. Je voudrais pouvoir vous annoncer que j'ai un pareil nombre de sujets à votre disposition. Mais, malgré toutes mes démarches, je n'ai pu les rencontrer : la plupart des jeunes gens trouvent la règle trop austère. Si je suis plus heureux, je vous le ferai connaître."

Troisième rencontre : Saint-Malo, Saint-Servan, décembre 1817

A la fin de 1817, l'occasion d'une troisième rencontre s'offre aux deux prêtres. Du 16 novembre au 19 décembre, une mission se donnait à St-Malo et St-Servant². Le concours de M. Deshayes avait été réclamé par Augustin Georges, curé de Saint-Servan. Comment le refuser à l'ami qui, sous la Terreur et au milieu des pires dangers, partagea son apostolat clandestin³?

M. de la Mennais savait sans doute la participation de M. Deshayes aux travaux des missionnaires, et les soucis causés par son frère Gratien - le benjamin et le tourment de la famille - exigeaient sa présence sur les lieux. Féli le fait savoir à son beau-frère, Ange Blaize⁴ : "J'écris à Jean pour l'engager à hâter son voyage à St-Malo. Vous aurez sûrement besoin de conférer ensemble sur le parti à prendre (au sujet de Gratien)". Au même, l'abbé Jean confirme son intention ; "Je compte aller à St-Malo dans la seconde semaine de décembre : nous verrons ensemble, alors, ce qu'il y aura à faire"⁵.

Le voyage eut lieu et les deux prêtres se sont vus à Saint-Malo ou Saint-Servan : on le sait par un vicaire de Pleudihen. Cette paroisse

¹ Lettre de 1819. Autre extrait cité plus haut, p. 21.

² Cf. Crosnier, op. cit., t. I, p. 284-288

³ En 1792, Deshayes, diacre, Georges et un autre confrère, sous-diacres, s'étaient risqués jusqu'à Jersey, en quête d'un prélat qui voulût bien les engager plus avant dans les ordres sacrés, ce que fit Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier

⁴ Le Guillou, op. cit., t. I, p. 363 : lettre du 16 novembre 1817.

⁵ Arch. des FICP, carton Fonds Collineau de Meezemaker, 575, Lettre du 20 novembre 1817.

dépend du diocèse de Saint-Brieuc ; mais M. Glorio, son curé, et le vicaire avaient prêté leur aide à la mission. Le 25 décembre 1817, ce dernier écrivit à M. de la Mennais dont il dépendait, pour se disculper d'une accusation : "Je suis fâché de contredire le rapport que vous ont fait sur moi MM. Glorio, le Recteur d'Auray et M. Georges : on les a trompés."

Le vicaire capitulaire avait alors un projet en vue et qui lui tenait à coeur. On pense qu'il profita de cette nouvelle rencontre pour le faire aboutir. En janvier 1818, la paroisse de Pordic devait elle-même entrer en mission. Pour en prolonger les heureux fruits, M. de la Mennais désirait l'ouverture rapide d'une école de garçons. C'est de M. Deshayes qu'il attendait l'instituteur dont il avait besoin. Toujours désintéressé, le curé d'Auray le lui promit. La classe souhaitée ouvrit dans les premiers mois de 1818¹.

A PROPOS D'UNE DATE : UNE LONGUE TRADITION ERRONÉE

L'année 1817 a vu l'entrée, dans la carrière enseignante, à Thénézay (Deux-Sèvres) et Baud (Morbihan) des deux premiers "instituteurs" du curé d'Auray. Ce fut aussi l'année des premières rencontres de MM. Deshayes et de la Mennais. Faut-il encore porter à son actif la fondation du noviciat de Saint-Brieuc ? On l'a cru longtemps. Chaque année, jusqu'à 1949, le **Calendrier religieux** de l'Institut rappelait, à la date du 29 septembre, cet événement :

"1817 - Notre Vénérable Père, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, reçoit les trois premiers postulants, qu'il loge dans sa demeure, rue Notre-Dame."

En 1950, la phrase perd sa finale : "qu'il loge dans sa demeure, rue Notre-Dame". M. de la Mennais n'en prit possession que le 5 octobre 1818²

En 1953, le **Calendrier religieux** parut sans la moindre mention du fait. Si l'on sait désormais qu'il date de 1819, on ne peut préciser davantage³.

¹ Sous la direction de l'excellent E Paul (Mathurin Guyot). Voir plus haut, p. 33.

² M. de la Mennais à Ange Blaize : St-Brieuc, le 6 octobre 1818 (arch. des FICP, copie, carton 7, dossier IX). M. de la Mennais, père, à Ange Blaize : Rennes, le 7 octobre 1818 (Id. carton 5).

³ H. Rulon pense que les postulants Le Fichant, Coursin et Mindu sont arrivés à St-Brieuc dans la 2e quinzaine de juin 1819 (op. cit., chap. VI, p. 266).

Inutile de compter sur M. de la Mennais pour sortir d'incertitude. H. Rulon remarque fort justement¹ :

"(Il) a si peu attaché d'importance à la date exacte de la venue chez lui de ses premiers postulants ou il en a gardé un souvenir si confus qu'il a indiqué trois années différentes pour cette arrivée : 1819, 1818, 1817."

Comme la mémoire des dates n'est pas son fort, il lui arrive de bousculer la chronologie et de commettre des erreurs parfois surprenantes. Après en avoir relevé quelques-unes, H. Rulon conclut par cette mise au point² :

"Ces erreurs de date prouvent la loyauté du Père, car elles ne sont pas faites pour dénaturer un événement, prouver quelque chose, obtenir un avantage : elles sont gratuites absolument. Donc quand il avançait ces dates différentes pour l'origine de la fondation, on peut supposer avec vraisemblance que sa mémoire le trompait, mais non qu'il voulait tromper."

En un cas tout au moins, M. de la Mennais hésita entre deux dates de fondation. A la question que lui posa le Frère Augustin en 1848, il répondit que M. Deshayes et lui-même "commencèrent tous les deux en 1817 ou 1818"³.

Passons en revue, documents à l'appui, les dates diverses qui apparaissent sous sa plume des débuts de l'oeuvre de Saint-Brieuc.

1817

27 juillet 1839 - Mémoire sur l'enseignement primaire, adressé à

M. A. Rendu, conseiller au Conseil Royal de l'Instruction publique⁴ :

"La congrégation des frères de l'Instruction chrétienne fut fondée en 1817, et nos statuts furent approuvés par une ordonnance royale en date du 1er mai 1822."

3 avril 1842 - Note sur l'origine de la congrégation⁵. Ce texte, rédigé un peu plus de trois mois après la mort du Père Deshayes, attribué expressément à M. de la Mennais par l'abbé Ruault, son secrétaire,

¹ Idem, chap. VI, p. 250.

² H. Rulon, Études et notes diverses, Cahier HI, 57.

³ Chroniques : Remarques finales sur les divers cahiers

⁴ Registre de correspondance (Ruault), 1837-1839, p. 189.

⁵ Idem, 1840-1843, p. 172. Voir plus haut une citation plus longue, p. 34. Cf. F. Symphorien-Auguste, A T C, VI^e série, p. 359

semble avoir eu un journal pour destinataire. Les biographes l'ont généralement pris comme base de travail. Il nous suffit de transcrire ces lignes :

"En 1817, J. M. de la Mennais, sans s'être concerté avec M. Deshayes qu'il ne connaissait même pas alors personnellement, forma un projet semblable, et commença à l'exécuter dans sa propre maison à Saint-Brieuc."

18 avril 1844 - **Mémoire** rédigé à la demande d'Ambroise Rendu, pour le Cercle catholique de Paris¹ :

"La congrégation des frères de l'Instruction chrétienne a été fondée à Saint-Brieuc, en 1817. Trois jeunes Bretons, qui savaient à peine quelques mots de français, en formèrent le premier noyau."

4 octobre 1848 - Par l'intermédiaire de Mgr Fornari, nonce apostolique, le Fondateur adressa au Souverain Pontife une supplique, à l'effet d'obtenir qu'il "digne bénir l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, en approuvant de la manière (qu'il) jugera la plus convenable, ses Règles et ses constitutions".

La supplique s'accompagnait d'une **Notice sur l'origine et l'accroissement de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne**². Ce texte s'inspire du **Mémoire** communiqué à M. Rendu, le 27 juillet 1839. Les lignes qui datent l'origine répètent, mot pour mot, celles qu'on y trouve :

"La congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne fut fondée en 1817, et nos statuts furent approuvés par une ordonnance royale en date du 1^{er} mai 1822."

*

* *

Ces quatre documents de caractère officiel ou quasi officiel, ne pouvaient qu'ancrer dans les esprits la tradition fixant à 1817 le début de l'oeuvre de Saint-Brieuc. Quant à l'indication du 29 septembre, il semble bien qu'on la doive au Frère Hippolyte Morin. Vers 1852, il écrivait : "M. Deshayes commença à Auray, en janvier 1816, et M. de

¹ Jean de Saint-Avit (alias Laveille), **Les deux La Mennais**, Maison Saint-Joseph, Lille, OEuvre St-Charles ; ouvrage non daté, probablement de 1899. Ce **Mémoire** figure également au registre de correspondance, 1843-1846, p. 55

² Laveille, **op. cit.**, t. II, 497-498.

la Mennais à St-Brieuc, en septembre 1817¹. Le 1^{er} mai 1868, répondant à une demande de renseignements du Frère Augustin, il précise davantage² : "Le cher père de la Mennais commença à St-Brieuc, à la St-Michel 1817". La date ainsi complétée s'imposa longtemps, en dépit du scepticisme de Crosnier³.

1818

Si M. de la Mennais, à plusieurs reprises, avance la date de 1817, celle de 1818 apparaît également, au moins une fois, et, en outre, se déduit de deux autres textes.

Décembre 1832 ou janvier 1833. Ci-dessous, le début de deux brouillons pour une réponse à un questionnaire⁴ :

"J'ai commencé en 1818 à former des frères sans avoir encore de plan bien arrêté. Je pris d'abord trois jeunes gens bas-bretons chez moi, à St-Brieuc, et je leur fis donner quelques leçons d'écriture, d'orthographe et de calcul..."

"J'ai commencé en 1818 à former des frères. Je pris d'abord chez moi, à St-Brieuc, trois jeunes gens bas-bretons, et je leur fis donner quelques leçons d'écriture, d'orthographe et de calcul..."

La seconde rédaction est plus brève, mais la date 1818 est maintenue, preuve qu'elle n'est pas donnée par inadvertance.

1835. **Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne** La préface de la 2e édition dit :

"Voilà dix-sept ans que la Congrégation a été fondée, et (ses règles) sont demeurées invariables."

La soustraction fait remonter à 1818.

11 décembre 1839. Sur réclamation des instituteurs laïques, le comité d'arrondissement de Morlaix avait exigé la suppression du pensionnat que les Frères dirigeaient dans la ville. La lettre de protestation de M. de la Mennais à M. Rendu inclut ces lignes :

¹ Mes **souvenirs**, 1^{er} cahier, p. 2, carton 80.

² Arch. des FICP, carton 80.

³ Crosnier, **op. cit.**, t. II, chap. XX, p. 106: "Il est vrai que, dans un autre mémoire manuscrit, envoyé à Rome pour obtenir l'approbation, il inscrit la date de 1817. Cette date semble difficile à établir, pour les recrues de Saint-Brieuc." 43

⁴ Arch. des FICP, carton 80.

"Depuis vingt-et-un ans que ma congrégation existe, voici la première affaire dans laquelle j'ai eu l'apparence de l'opposition, bien loin d'avoir jamais fait une opposition réelle aux ordres de l'administration."

Ici encore, la soustraction reporte à 1818¹.

1819

Faut-il évoquer ici le Traité d'union passé entre les deux Fondateurs, le 6 juin 1819 ? Rédacteur du document, M. de la Mennais construit d'une manière curieuse la phrase relative aux noviciats : "Nous avons résolu de former provisoirement à Saint-Brieuc et à Auray deux noviciats de jeunes gens, etc." Celui d'Auray fonctionnait depuis déjà trois ans ; celui de Saint-Brieuc n'existait pas encore, mais il ouvrit moins d'un mois plus tard. Il est possible que l'entorse apparente à la vérité historique dérive de l'alignement des deux noviciats sur un même modèle (règles, système pédagogique...) et que ce fait ait été considéré comme un "nouveau départ" pour celui d'Auray.

Août 1821. Conservée aux archives nationales, une lettre de M. de la Mennais, transmise au ministre par l'intermédiaire du baron Mounier², fournit un argument de poids en faveur de 1819. Elle dit en effet :

"Depuis deux ans, j'ai entrepris, de concert avec M. Deshayes, ancien curé d'Auray, de former des maîtres d'école pour les campagnes, et les petites villes de la Bretagne."

En 1821, date de la lettre, le souvenir de l'événement gardait toute sa fraîcheur : une défaillance de mémoire n'était pas à craindre...

*
* *
* *

Ces témoignages évoqués, peut-être n'est-il pas superflu de faire connaître la position du R. P. Laveille, auteur de la biographie la plus complète de Jean-Marie de la Mennais, généralement bien documentée

¹ Le E Symphorien-A., A.T.C., Ve série, p. 229, commet une erreur quand il écrit "vingt ans" : le brouillon du Père (carton 105) et le Registre de correspondance, 1837-1839, p. 265, disent 21 ans.

² Arch. des F. I.C.P., H. Rulon, Études et notes diverses, carton HI 57.

et de lecture agréable¹. Confronté à ce même problème de datation, comme le sera plus tard Mgr Crosnier, biographe du P. Deshayes, il lui manquait les preuves décisives pour le résoudre à l'encontre de la tradition.

Les 17 et 24 mai 1899², il adressait au R. E Abel, Supérieur général, deux lettres dont l'essentiel tient en ces lignes : "Je travaille en ce moment les origines de l'Institut des Frères. Ce sera un long chapitre... C'est surtout maintenant que j'aurai besoin de vos renseignements".

Des informations lui parviennent donc, mais aussi cette invitation³ : "Le mieux ne serait-il pas de supprimer la note de la page 301 du manuscrit et de donner comme date de fondation, celle fournie à Rome par le Père ?" On sait que ce fut 1817. Le Supérieur s'attire alors une réplique qui fait honneur à la conscience de l'historien⁴:

"La vie du vénéré Père est assez belle, pour qu'on n'essaye point de lui attribuer des choses dont sa mémoire peut fort bien se passer. Soyons vrais. C'est le seul moyen d'être pris au sérieux et de durer.

"Ceci m'amène à la date de votre fondation. A mon avis, la question n'est pas claire. Si vous m'aviez envoyé une preuve authentique que l'école de Pordic a été fondée en 1818, la difficulté serait tranchée..."

Après avoir rappelé que M. de la Mennais lui-même avait aussi avancé 1818 comme date de fondation, à Saint-Brieuc, Laveille poursuit :

"Comment concilier la date de 1817 avec l'instruction donnée aux premiers postulants par les Frères des Écoles chrétiennes établis à Saint-Brieuc seulement en 1818 ? Veuillez bien, je vous prie, faire de nouvelles recherches, afin d'élucider ce point [...]. Écrire l'histoire, c'est chercher la vérité avec passion et la dire coûte que coûte lors même qu'il faut sacrifier certaines traditions mal fondées. Je suis sûr que vous comprenez les choses ainsi."

¹ Mgr Auguste Laveille (1856-1928), natif du Val-Saint-Père, diocèse de Coutances. Prêtre de l'Oratoire. A ses tâches d'enseignement, puis d'administration diocésaine à Meaux, il ajouta la rédaction d'une quinzaine de biographies dont quatre furent couronnées par l'Académie française, celles de Jean-Marie de la Mennais, de Chesnelong, de Marcellin Champagnat et de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Ce fut, au début de ce siècle, un des maîtres de l'hagiographie". (Cf. F. Célestin-A., *Ménologe*, t. IV, p. 1189).

² Arch. des FICP, carton 127.

³ Registre de correspondance, 1898-1899, S.G., 215, p. 495.

⁴ Carton 80.

Le Frère Abel reprend donc ses investigations. Le Livre de Paroisse de Pordic lui apporte la certitude de l'ouverture de l'école en 1818, et le Supérieur énumère au biographe plusieurs autres établissements fondés la même année. Ainsi informé, Laveille répond le 21 novembre 1900¹ :

"J'ai modifié dans votre sens les origines des Frères. J'espère que vous serez content [...]. Vos observations de l'autre jour relativement aux maisons fondées en 1818 m'ont convaincu."

Cette conviction le conduisit à écrire ces lignes :

"Il faut bien que la réunion des premiers Frères ait eu lieu en 1817, puisque, dès 1818, on assiste à la fondation des premières écoles²."

Ce serait d'une logique irréfutable - le séjour en maison de noviciat n'excédant pas toujours un an - si ces "premières écoles" : Pordic (Côtes-du-Nord), Limerzel, Malestroit et Ploërmel (Morbihan) n'avaient toutes été ouvertes par des recrues du P. Deshayes. Le biographe lui-même attribue au Frère Paul, "le second disciple de M. Deshayes"³, la fondation de Pordic, après avoir signalé, quelques pages auparavant, son arrivée au noviciat.

LE NOVICIAT DE SAINT-BRIEUC POUVAIT-IL OUVRIR EN 1817 ?

M. de la Mennais avance la date de 1817 (parmi d'autres), Laveille s'y rallie après hésitation⁴. Crosnier la récuse sans pouvoir la remplacer. Après 1950, H. Rulon reprend la question et se trouve en mesure d'opposer un faisceau d'objections à l'opinion traditionnelle... Mais déjà une lettre de l'abbé Tresvaux dont il sera parlé plus loin, interdisait d'admettre la date de 1817. Quant aux objections, elles découlent toutes d'événements ou d'écrits de cette même année 1817⁵.

¹ Idem.

² Laveille, **op. cit.**, t. I, p. 318 : finale de la note 1.

³ Idem, p. 337.

⁴ Laveille, **op. cit.**, t. I, p. 331

⁵ Cf. H. Rulon, **op. cit.**, chap. VI, p. 242-254, arch. FICP, HI 53. A chacun d'apprécier la solidité de ces objections, de valeur sans doute inégale, mais leur ensemble donne à réfléchir.

1) En mars 1817, ce n'est pas à des Frères instituteurs que songe M. de la Mennais pour tenir les écoles rurales.

Deux mois avant sa première rencontre avec M. Deshayes, la pensée du vicaire capitulaire ne semble pas orientée vers la conception d'une "société spécialisée" pour ouvrir et diriger "les petites écoles" rurales, d'une société telle que la réalisait déjà le curé d'Auray. Dans un Mémoire adressé à Mgr de Pressigny, en mars 1817, M. de la Mennais suggère de "multiplier les écoles" et affirme : "Comme les prêtres, seuls, peuvent tenir des écoles gratuites dans les campagnes, il faut donc multiplier les prêtres"¹.

2) En 1817, la situation personnelle de M. de la Mennais est en suspens.

Le vicaire capitulaire est alors d'autant moins disposé à créer une oeuvre durable dans les Côtes-du-Nord qu'il se trouve "sur la branche", que son propre sort est en jeu, qu'il envisage un départ possible, et même probable de Saint-Brieuc.

Paris et Rome négociaient un nouveau concordat. Pie VII et Louis XVIII le signèrent le 11 juin 1817. Le nombre des archevêchés passait de 10 à 18, celui des évêchés, de 50 à 74. Sans attendre la ratification des Chambres, le gouvernement entreprit de pourvoir les sièges rétablis ou vacants. On escomptait, à Saint-Brieuc, l'arrivée imminente du nouvel évêque. M. de la Mennais était incertain de son avenir, lequel dépendrait, au moins en partie, du choix qui serait fait pour le diocèse.

Tant de nominations épiscopales d'un coup ! On imagine la poussée de fièvre échauffant les milieux ecclésiastiques ! Les rumeurs allaient bon train. De Paris, Féli tient son frère et des amis au courant des noms en circulation. De son côté, Jean-Marie réagit aux nouvelles reçues. On connaît Féli, sa fougue de polémiste, ses humeurs d'écorché vif, ses jugements à l'emporte-pièce, souvent excessifs, donc injustes. Il est bon de s'en souvenir en lisant ce qui suit.

6 août 1817. Féli à Bruté de Rémur² :

"Voici ce qui a transpiré des nominations dans le public [...], à St-Brieuc, l'abbé de Trévernes (trente ans oisif en Angleterre, et

¹ Arch. des FICP, carton 22, A-11.

² Le Guillou, op. cit., t. I, p. 349-350

pauvre auteur d'un pauvre livre)¹. J'ignore ce que Jean va devenir dans tous ces changements. Restera-t-il à St-Briec ? Viendra-t-il à Paris ? Les circonstances vraisemblablement en décideront."

14 août 1817. Féli à Jean² :

L'évêque de Saint-Briec ?... "Enfin le voilà, c'est l'abbé Le Gonidec. Je ne sais si l'abbé de Trévernes n'aurait pas été préférable [...]. Il est extrêmement susceptible. Je ne crois pas, ni

M. Carron³, le poste tenable près de lui. Imaginez une bonne soeur mitrée, voilà l'homme."

Août 1817 (sans précision de jour). Féli à Jean⁴:

"M. Carron me charge de te marquer qu'il a le plus grand désir que tu viennes [...]. Je crois que tu peux très bien attendre un mois ou six semaines avant de prendre un parti. Je n'ai, pour moi, aucun avis à te donner à cet égard. Chacun doit se décider pour soi ; je l'ai appris trop tard, mais je ne l'en sais que mieux."

1^{er} septembre 1817. Féli à Jean⁵ :

"Il me reste bien peu d'espoir que l'abbé Le Gonidec refuse [...]. Mgr de Pressigny t'avait proposé : le Grand Aumônier a répondu que tu étais trop jeune. Il est vrai qu'il est plus vieux, et ses confrères aussi, presque tous nos sièges sont patriarcaux, quelle illustration!"

1^{er} septembre 1817. Jean à M. Querret, principal du collège de St-Malo⁶ :

"Je pars pour Paris dans quinze jours [...]. La Providence qui arrange tout pour le mieux, a permis que j'aie d'avance choisi

¹ Guy Le Pape de Trévern (1754-1842), né à Morlaix, émigre en Angleterre puis en Autriche. Nommé à Aire en 1823, transféré à Strasbourg en 1827. Il juge Féli avec plus de bienveillance qu'il n'a été jugé lui-même. Le 26 juin 1818, il écrit à l'abbé de Poulpiquet, futur évêque de Quimper : (N'as-tu pas lu) "l'Indifférence du siècle (sic) par notre compatriote de La Mennais. N'en es-tu pas ravi ? C'est un génie et la plus forte plume de notre temps. J'ai voulu le voir et connaître ce prodige : il a 32 ans, faible de santé, chétif de corps..." (Cf. Le Guillou, **op. cit.**, t. I, p. 347, note).

² Le Guillou, **op. cit.**, t. I, p. 355. L'abbé Le Gonidec, ancien grand-chantre de Tréguier, refusa le siège de Saint-Briec.

³ Guy Carron (1760-1821), né à Rennes, émigre à Londres en 1792, y fonde un pensionnat de jeunes filles, entre en relation avec Féli en 1815 et contribue plus que tout autre à l'orienter vers le sacerdoce. En 1817, il offre à Jean un logement à Paris.

⁴ Le Guillou, **op. cit.**, t. I, p. 351.

⁵ Idem., p. 358.

⁶ Arch. des FICP, carton 19, dossier A.

cette époque à laquelle se trouveront réunis dans la capitale nos futurs seigneurs ; je ne sais si j'aurai le courage (car il en faut) de m'attacher à aucun ; j'aimerais bien mieux me retirer dans mes bois, ou rester à St-Brieuc sans titre, ou rejoindre Féli et vivre comme lui, avec M. Carron ; voilà les trois seuls partis auxquels je me sente porté."

Ces extraits de lettres se passent de commentaire ! En septembre 1817, durant le mois où, d'après la tradition, M. de la Mennais était censé recevoir dans sa maison trois postulants, prémices d'une oeuvre nouvelle d'éducation, on le trouve indécis face à trois solutions : se retirer à la Chesnaie, dans ses bois - demeurer à Saint-Brieuc, mais sans titre - rejoindre Féli à Paris et y rester... Notons, en outre, ce voyage à Paris, prévu pour la mi-septembre !

*

* *

Tandis que le vicaire capitulaire ne sait quel parti prendre, le gouvernement affronte une turbulence politique. La teneur du concordat de juin à peine connue, la presse libérale et gallicane se déchaîne avec une extrême violence. Le projet de loi déposé à la Chambre, le 22 novembre 1817, modifiait dans un sens gallican les dispositions du nouveau concordat, sans contenter les doctrinaires qui le voulaient encore plus anti-romain, tandis que les ultra-royalistes le repoussaient comme attentatoire aux droits de l'Église. Cette conjonction hostile des extrêmes entraîna le retrait du projet de loi en mars 1818¹.

Dès lors, impossible aux nouveaux évêques d'entrer en fonction. C'est ainsi que Mgr Le Groing de la Romagère, nommé à Saint-Brieuc le 11 octobre 1817, dut attendre le 17 octobre 1819 pour être consacré et prendre enfin possession de son siège. De ce fait, le vicaire capitulaire conserva sa charge deux années de plus, ce qui lui permit de poursuivre, dans le diocèse, son oeuvre de restauration, et d'enrichir l'Église de deux congrégations religieuses, l'une en 1818, l'autre en 1819.

3) Les silences de M. de la Mennais

Qui dira l'éloquence de certains silences ? Dans aucune des lettres citées, dans aucune lettre connue, écrite à cette époque, il n'est fait la moindre allusion à l'ouverture du noviciat de Saint-Brieuc. Si ce projet eût existé, si M. de la Mennais se fût trouvé à la veille de lui donner corps, comment croire qu'il eût omis d'en aviser ses correspondants, une telle initiative ne pouvant que peser sur sa décision ?

¹ Cf. Dictionnaire de théologie catholique, A. Vacant, E. Mangenot, E. Amann, Paris, Letouzey, 1938, t. III, col. 770-778.

Il y a mieux. Le 30 novembre 1817, Mgr de la Romagère lui offre le poste de vicaire général. M. de la Mennais l'accepte, ce qui le fixe dans le diocèse. M. Querret recueille ses impressions¹ :

"J'ai pris racine à St-Brieuc, plus je vais et plus les liens qui m'y attachent se fortifient. Depuis que le carême est commencé, je confesse, pour ainsi dire, du matin au soir. Cette procession d'hommes et de jeunes gens me plaît singulièrement. Tous les jours notre collège s'améliore : vous ne vous faites pas d'idée de la piété, de la ferveur, du zèle de mes congréganistes, ce sont des anges. O, non, je n'abandonnerai pas des enfants qui me sont si chers."

Voilà donc les liens qui, au début de 1818, retiennent si fortement

M. de la Mennais à Saint-Brieuc. Pas une allusion à des novices logés dans sa maison, avec lesquels il aurait dû entretenir des rapports étroits et quotidiens, puisque vivant sous son toit - toujours d'après la tradition - depuis plus de quatre mois, depuis le 29 septembre 1817.

4) Le séjour de M. de la Mennais à Paris, de la mi-septembre à la fin d'octobre 1817.

En 1817, et à plusieurs reprises, on trouve trace d'un long séjour du vicaire capitulaire à Paris. Ce voyage, M. de la Mennais ne l'avait pas annoncé au seul M. Querret. De Saint-Brieuc, le 2 août 1817, il écrivait à Ange Blaize : "Je partirai d'ici le 16 septembre...". Le séjour parisien eut effectivement lieu, attesté, entre autres, par la correspondance administrative :

26 septembre 1817. M. de Saint-Luc, préfet, à M. Manoir, autre vicaire capitulaire² :

"Avant son départ pour Paris, M. de la Mennais s'était chargé de faire remplir les états de situation des communautés religieuses [....]. Son Excellence le Ministre de l'Intérieur les réclamant, je vous prie de me mettre à même de répondre à ses intentions."

29 septembre 1817. M. Manoir au préfet Saint-Luc³ :

"Il est vrai qu'avant de partir pour Paris, M. de la Mennais avait envoyé aux Filles de la Sagesse [....] les états demandés [....]. Nous aurons l'honneur de vous les communiquer, sitôt qu'elles nous auront répondu."

¹ Lettre du 16 février 1818. Arch. des FICP, carton 19, liasse A.

² Arch. de l'évêché de Saint-Brieuc.

³ Arch. départ. des Côtes-du-Nord.

Ainsi donc, à la date indiquée traditionnellement comme étant celle de l'arrivée à Saint-Brieuc des jeunes gens demandés au curé de la Roche-Derrien, peu familiarisés avec le milieu urbain et la langue française, M. de la Mennais se trouvait à Paris et devait y demeurer près de quatre semaines encore. Parti de Saint-Brieuc le 16 septembre 1817¹, il n'y revint que le 22 ou 23 octobre². Longue absence impensable s'il eût attendu ses premiers sujets à la fin de septembre.

5) En septembre 1817, le curé de la Roche-Derrien n'est pas encore installé.

Pour faire bonne mesure, disons enfin que l'abbé Tresvaux, nommé à la cure de la Roche-Derrien en juin 1817, ne fut installé que le 8 octobre, durant le séjour de M. de la Mennais à Paris. Il est d'ailleurs fort douteux que le nouveau curé eût alors mis beaucoup de zèle à exaucer la demande du vicaire capitulaire. Selon Laveille², M. de la Mennais "récompensa dès qu'il le put, (son) activité en lui confiant un poste de doyen [...] : l'importante cure de la Roche-Derrien". Au dire de M. Tresvaux lui-même, "l'importante cure" comptait 1'100 habitants³.

M. Tresvaux du Fraval, homme de société et de goûts intellectuels⁴, trouva bien peu de charme à la localité et d'agrément aux relations qu'elle lui offrait. Son amertume s'exhale le 8 octobre 1817, au soir même de son installation, dans une lettre à M. Manoir⁵ :

"Je bénis Dieu de ce qu'il m'ait donné la force nécessaire pour faire cette démarche qui m'a causé tant de peine et qui m'en fait autant encore à l'instant où je vous écris. Oui, Monsieur, si vous aviez vu tout le chagrin que j'ai éprouvé depuis que cette malheureuse affaire est commencée, vous eussiez eu peut-être quelque pitié de moi [...]. Je vous proteste encore que je n'ai pas un moment consenti (à cette place)... Ainsi, Monsieur, après m'avoir

¹ De Paris, Féli à Ange Blaize, le 18 octobre. Les indications qu'il donne permettent d'avancer ces dates (Le Guillou, op. cit., p. 360).

² Op. cit., t. I, p. 318.

³ Arch. des FICP, carton 24 A. Lettre du 22 mars 1819 à M. de la Mennais.

⁴ François-Marie Tresvaux de Fraval (1782-1862), né à Loudéac, ordonné en 1809 à St-Brieuc où il se lie avec l'abbé de Quélen, vicaire à Tréguier (1809), curé de la Roche-Derrien (1817). En octobre 1819, Mgr de la Romagère le cède à Mgr de Quélen, évêque auxiliaire de Paris qui en fait son secrétaire et le nomme plus tard, chanoine, official et vicaire général de Paris. A M. Tresvaux, on doit plusieurs ouvrages dont : L'Église de Bretagne, 1839, et Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne, 1845.

⁵ Arch. FICP, carton 24 A.

contrarié de la manière la plus pénible pour moi et m'avoir humilié en me reléguant dans un séjour aussi désagréable [...], Monsieur de la Mennais a eu la bonté de me dire qu'on ne m'eût pas forcé, si je n'avais pas accepté. Je crois me connaître en procédés et je crois aussi que j'aurai bien de la peine à oublier ceux que vous avez à mon égard [...]. Le respect que je vous dois et la crainte du scandale m'ont empêché d'éclater, mais je n'en suis pas moins affecté."

Ce n'est pas au signataire d'une telle lettre que M. de la Mennais eût pu s'adresser, en 1817, pour coopérer au lancement de son oeuvre scolaire. Deux ans plus tard, les sentiments et dispositions de M. Tresvaux auront changé à l'égard du vicaire capitulaire, et une meilleure connaissance de la paroisse et du doyenné lui permettra de découvrir les jeunes gens qu'on lui demandera.

LA BATAILLE MUTUELLE DANS LES CÔTES-DU-NORD VERS L'OUVERTURE D'UN NOVICIAT DE FRÈRES INSTITUTEURS

Le rapport Carnot de 1815 sur l'enseignement mutuel, et l'appui donné par la Restauration à cette méthode pédagogique dont se méfie

M. de la Mennais ont été évoqués précédemment¹. Dès 1817, M. Delamarre, inspecteur de l'Académie de Rennes, s'en fait le propagateur dans les Côtes-du-Nord. Mais l'hostilité du comte de Saint-Luc, préfet, et l'opposition résolue du vicaire capitulaire entravent ses efforts à Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, Guingamp et autres lieux. Après avoir alerté son clergé contre les dangers de la nouvelle méthode², M. de la Mennais soutient énergiquement la résistance des curés face aux pressions officielles. Les appels aux Frères de la Salle pour Guingamp (6 février 1816) et Saint-Brieuc (10 mai 1817) visent le même but : empêcher l'implantation d'écoles "à la Lancaster". Il ne les obtient pas pour Guingamp ; mais il est plus heureux pour Saint-Brieuc. Trois Frères lui sont promis. Il les veut au plus vite et harcèle leur Supérieur général³.

¹ Voir plus haut, p. 9-11. Au début de la Restauration, les services de l'Instruction publique étaient rattachés au ministère de l'Intérieur dont le titulaire, de mai 1816 à décembre 1818, fut le vicomte Joseph Lainé (1767-1835), ardent soutien de la nouvelle méthode. Il installa dans l'un des bureaux de son ministère le siège de la société créée à Paris pour la répandre.

² A la retraite ecclésiastique de 1817. Voir plus haut, p. 11.

³ Arch. des FEC, Rome, EN 656, dossier 4. Copie aux arch. des FICP, carton 24 B.

"Il est très important que vos frères viennent au mois d'octobre, j'ai cru, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer, pouvoir donner l'assurance à la ville, au préfet, et, par l'intermédiaire de celui-ci, au Ministre de l'Intérieur, que nos écoles chrétiennes seraient établies dans ce mois ; c'était le seul moyen que j'eusse d'empêcher qu'on ne nous en donnât d'autres [...]. Un retard pourrait avoir des suites graves, et je vous prie de considérer qu'il s'agit d'un chef-lieu de Département, le seul de la Bretagne où il n'y ait pas encore d'écoles d'enseignement mutuel."

Il y a urgence, en effet ! La lettre ci-dessus date du 5 mai 1818. Un mois plus tard, le 6 juin le conseil municipal de Saint-Brieuc vote le principe d'une création d'école mutuelle, sans d'ailleurs revenir sur sa décision en faveur des Frères de la Salle. Après maintes péripéties, les événements se précipitent. M. Rémond, instituteur mutuel formé à Paris, arrive à Saint-Brieuc le 12 novembre ; les trois Frères deux jours plus tard. Mais ceux-ci ouvrent leurs classes une dizaine de jours avant l'instituteur lancastérien, le 29 novembre 1818¹.

Voilà la concurrence établie : "La bataille est engagée", écrit M. de la Mennais à M. Querret, menée avec toute l'énergie d'un "petit grand vicaire bas-breton, dont l'entêtement désole bien du monde"². Elle s'intensifie à l'arrivée d'un nouveau préfet, M. de Saint-Aignan, nommé le 9 janvier 1819. Il se pose d'emblée en protecteur de M. Rémond et en partisan convaincu du système mutuel : "La conviction intime que j'ai de l'utilité de cette méthode et du bien qu'elle doit produire dans un pays encore à demi-sauvage, se joint en cela à mon devoir"³.

De son côté, M. Rémond prend bientôt une initiative qui exaspère

M. de la Mennais. Le directeur de la Police en donne connaissance au ministre de l'Intérieur, le 11 mars 1819⁴ :

"Comme nous avons ici l'école modèle, plusieurs instituteurs et institutrices sont venus se mettre au courant de la méthode pour s'établir ensuite dans leurs villes respectives, de manière que nous aurons sous peu de temps, plusieurs écoles mutuelles dans le département."

¹ Cf. H. Rulon, op. cit., chap. V, p. 201. arch. FICP, HI 53

² Lettres à M. Querret, des 20 décembre 1818 et 4 février 1819, arch. des FICP, carton 19, dossier A.

³ Lettre du 30 juin 1819 à la Société de Paris

⁴ Arch. nat., F¹⁷ 11778.

Le nouveau préfet prend fait et cause pour cette "école normale mutuelle", arme idéale au service de la méthode encouragée, déclare-t-il, "par un gouvernement éclairé et libéral". Une circulaire préfectorale, adressée aux maires le 20 mars 1819, justifie les pires appréhensions de M. de la Mennais :

"Les prodigieux succès que (la méthode) a obtenus partout, en ont tellement montré l'excellence et la supériorité sur toutes les autres méthodes, qu'elle ne peut plus maintenant avoir pour détracteurs que l'ignorance et la mauvaise foi, dont les vaines clameurs sont désormais sans force contre l'expérience de tous les lieux et de tous les jours. Je me félicite [...] d'avoir à vous inviter à faire participer vos communes à ce bienfait. Déjà les villes de Châtaudren, Paimpol, Lamballe, Pontrieux, Guingamp ont envoyé (à Saint-Brieuc) des instituteurs et institutrices s'instruire dans le nouvel enseignement [...]. Je dois espérer que ces exemples vont trouver des imitateurs [...]. Je viens donc, Messieurs, vous prier de réunir vos conseils municipaux, pour délibérer sur ce sujet important"¹.

La menace que fait peser sur tout le diocèse l'école normale de

M. Rémond accule M. de la Mennais à la riposte. L'inquiétante circulaire du préfet la provoque sur l'heure. Cette réaction immédiate signe, en quelque sorte, dans la volonté du vicaire capitulaire, l'acte de naissance du noviciat de Saint-Brieuc.

Mais à cette heure décisive, et d'après son propre témoignage,

M. de la Mennais était dans l'incertitude quant à la forme que prendrait son oeuvre : "Je commençai voyant seulement à trois ou quatre pas devant moi", confiera-t-il à M. de Kergorlay². Un familier de Ploërmel, l'abbé Maupied reçut semblable confiance : "Vous m'avez dit mille fois : quand vous commençâtes l'oeuvre des Frères, vous ne saviez où cela irait"³. Mais cela s'affermir et se développa "dans la main de Dieu" quand, moins de trois mois plus tard, en juin 1819, M. de la Mennais reçut la longue et providentielle visite de Gabriel Deshayes.

¹ St-Brieuc, **Recueil des actes administratifs**, n° 56, 20 mars 1819.

² **La Vigie de l'Ouest**, t^{er} mai 1849, arch. FICP, carton 80.

³ Abbé Maupied à M. de la Mennais, 22 février 1850, arch. des FICP, carton 16 C.-M. de la Mennais savait au moins, comme le prouve sa lettre du 20 mars 1819 à l'abbé Tresvaux, que les jeunes gens demandés au curé de la Roche-Derrien seraient destinés à l'enseignement.

L'APPEL A M. TRESVAUX, CURÉ DE LA ROCHE-DERRIEN

Le jour même - 20 mars 1819 - où M. de Saint-Aignan diffuse sa circulaire, M. de la Mennais écrit au curé de la Roche-Derrien et le prie de lui trouver des sujets pour la société d'instituteurs qu'il se propose de former le plus tôt possible.

La réponse de l'abbé Tresvaux, clairement datée du 22 mars 1819, ne fut retrouvée qu'en 1944, par le Frère Donat-Alphonse (Caron), alors secrétaire général de la Congrégation¹. Découverte importante : elle prouve que l'ouverture du noviciat de Saint-Brieuc n'a pu se faire avant 1819. Dans sa réponse, le curé assure M. de la Mennais du plein concours souhaité².

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 ct. J'apprends avec le plus grand plaisir que vous songiez à établir dans le Diocèse une institution à laquelle je pensais et que je désirais depuis longtemps [...]. Je voudrais pouvoir vous envoyer les sujets que vous me demandez et surtout des jeunes gens qui eussent les qualités que vous désirez ; mais je ne suis pas dans un pays où l'on trouve beaucoup de gens de cette espèce. Je n'ai guère ici de consolations d'aucune classe, mais moins encore des jeunes gens que des autres³. Je vais néanmoins faire des efforts pour remplir vos vœux et je vais, avec les précautions que vous me recommandez, faire des démarches auprès de 2 ou 3 auxquels je crois quelque bonne volonté [...]. Le collègue et la ville de Tréguier vous offriront je crois quelques sujets. Il y a dans ce collège plusieurs jeunes gens qui avec de la bonne volonté ont peu de talents pour les études ; ils seraient propres à remplir votre but, qui n'exige pas de grands, mais de bons esprits."

Le curé de la Roche-Derrien n'est pas l'homme des promesses en l'air, ni de la rancune tenace. Si la paroisse ne l'enchanterait plus qu'en 1817, du moins ses griefs d'alors contre l'autorité diocésaine paraissent-ils oubliés. Il se met aussitôt en recherche. Dès le 7 mai 1819, il peut annoncer à M. de la Mennais⁴ :

¹ L'administration de l'Institut avait alors son siège à Jersey. L'occupation de l'île par les Allemands dispersa les membres du Conseil général et réduisit le travail du secrétariat. Le Frère Donat se mit à la disposition du Frère Hubert-Marie, archiviste. Il eut la main assez heureuse pour découvrir ce document qui avait échappé à l'attention des chercheurs.

² Arch. des FICP, carton 24 A

³ Cf. Laveille, *op. cit.*, t. I, p. 318 : A la Roche-Derrien, "mieux qu'ailleurs peut-être, l'esprit de foi s'était conservé".

⁴ Arch. des FICP, carton 24 A

"Je viens de parler aux deux jeunes gens. Coursin est décidé à aller et je crois qu'il partira lundi en huit. Celui que je vous proposais à l'épreuve est également bien déterminé à partir ; il a obtenu le consentement de son père et il ira avec Coursin dans huit jours. Je me suis informé de sa conduite ; l'on m'a bien assuré qu'elle était réglée. Je ferai des efforts pour vous procurer un troisième sujet."

D'après ces indications, les deux postulants auraient dû se trouver à Saint-Brieuc le 17 mai 1819. Il n'en fut rien. Sans doute préféra-t-on attendre la découverte de ce troisième sujet. Dans la première semaine de juin, la maison de la rue Notre-Dame hébergeait le P. Deshayes et les Frères destinés à l'école de Dinan. L'un de ceux-ci, André Labousse, note dans ses souvenirs : "Je ne remarquai alors aucune trace de noviciat chez M. de la Mennais¹."

Un mois plus tard, la situation change. Le 4 juillet, de la Chesnaie, Félimande à Mlle de Lucinière² :

"Nous partirons à la fin d'août (pour Paris). Malheureusement mon frère ne sera pas du voyage : un noviciat de **petits** frères qu'il établit à St-Brieuc, dans sa maison même³, ne lui permettra pas de s'absenter."

On ignore la date précise de l'arrivée des recrues de la Roche-Derrien. Elle a dû se situer entre le 12 juin et le 4 juillet, sans doute dans la seconde quinzaine de juin 1819, ce qui peut se déduire d'une lettre de M. de la Mennais à l'abbé Ellès, curé de Lannion, écrite au soir du dimanche de la Trinité, 6 juin : "Je pars à l'instant pour Dinan où je vais établir une école de frères [...] ; je serai de retour samedi"⁴, donc le 12 juin.

Les premiers postulants de M. de la Mennais

Longtemps, on ignora presque tout des antécédents des trois premières recrues de M. de la Mennais, et même les noms de deux d'entre elles. On en sait davantage aujourd'hui, grâce aux recherches de H. Rulon⁵.

¹ Arch. des FICP, carton 80

² Le Guillou, **op. cit.**, t. I, p. 560.

³ C'était une dépendance du couvent appelé "Montbareil", propriété des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Refuge. M. de la Mennais l'occupait depuis le 5 octobre 1818, d'après sa lettre du lendemain à Ange Blaize (arch. des FICP, carton 7, dossier IX).

⁴ Arch. des FICP, carton 24 A.

⁵ H. Rulon, **op. cit.**, arch. des FICP, HI 53, chap. VI, p. 268.

1) Yves Le Fichant, né à Pommerit-Jaudy, canton de la Roche-Derrien, le 4 février 1801. Son père était cultivateur et veuf. D'octobre 1817 à Pâques 1819, Yves Le Fichant figure comme externe dans les registres du collège ecclésiastique de Tréguier, parmi les élèves de 7^e (la classe la moins avancée), en 2^e, puis en 1^{re} division. C'était un de ces "bons esprits", mais peu doués pour les études, que l'abbé Tresvaux jugeait "propres à remplir le but" que se proposait M. de la Mennais. Du moins savait-il déjà lire, écrire et compter ! En septembre 1820, le Frère Yves fonde l'école de Guingamp ; il s'épuise à la tâche et meurt saintement, le 3 mai 1822. Cette âme d'élite ouvrait la longue liste des Frères décédés dans la Congrégation. Le Père de la Mennais en fit un éloge touchant¹.

2) Allain Coursin, né à Langoat, canton de Tréguier, le 6 janvier 1799. Son père faisait commerce de fil à coudre. Avec le E Yves, Allain Coursin ouvre l'école de Guingamp ; il y reste deux mois et, avec le E Adrien, fonde l'école de Plouguernevel. Il fait défection en 1821. Marchand de fil comme son père, il meurt célibataire, à la Roche-Derrien, le 6 juin 1854.

3) Mindu. Pas de prénom connu : M. Tresvaux n'en donne pas, ce qui complique les recherches d'état-civil. S'agit-il de Jean-François Mindu, né à la Roche-Derrien en 1803 et fils de notaire ? On ne peut l'affirmer. Mindu n'est plus au noviciat dans les derniers jours de septembre 1819. L'abbé Tresvaux nous l'apprend le 27 de ce mois²:

"Je reçus vendredi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement à Mindu. J'ai acquis la certitude qu'il a agi avec vous de bonne foi et qu'il serait tout prêt à retourner s'il était libre ; il ne songe pas à établir d'école ici. Lorsque dans huit jours j'aurai l'honneur de vous voir, je vous expliquerai cette affaire."

H. Rulon pense à une affaire de famille : ses parents l'auraient rappelé au bout de deux ou trois mois, un frère plus jeune étant alors décédé. Peut-être faut-il attribuer à ce bref séjour de Mindu au noviciat, une affirmation que l'on trouve au moins une fois dans la correspondance de M. de la Mennais³ :

¹ Cf. F. Célestin-A., Ménologe, t. I, p. 18-22. La notice comporte quelques erreurs de date ; d'autre part, aucun des trois premiers sujets de M. de la Mennais n'est décédé au noviciat, comme on l'a souvent répété.

² Arch. de l'évêché de Saint-Brieuc.

³ Lettre du 12 janvier 1844 à l'abbé Boucarut (Nîmes), arch. des FICP, carton 115. C'est en octobre 1818 que M. de la Mennais déménagea de la rue Saint-Gilles, où il était très à l'étroit, à la rue Notre-Dame, où il reçut ses postulants.

"J'ai commencé (mon entreprise) dans ma chambre, à St-Brieuc, avec deux jeunes bas-bretons, qui parlaient à peine français..."

VERS L'ASSOCIATION DES DEUX FONDATEURS

Tandis que le grand-vicaire de Saint-Brieuc est à la veille de recevoir ses premiers sujets, la petite société d'instituteurs du curé d'Auray s'engage dans une voie imprévue. Plus question de tiers ordre lasallien. Le pacte d'union scellé entre Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais, les associe dans la direction d'une oeuvre commune qu'une volonté transforme en congrégation religieuse enseignante.

Événement providentiel dont la "bataille mutuelle" est encore l'occasion¹. A Dinan, le maire ne s'est guère pressé d'obéir à la circulaire du préfet. Réuni seulement le 19 mai 1819, le conseil municipal "travaillé sous-main par le vicaire général et les deux curés de la ville", rejette l'école mutuelle. Soutenus par M. de Saint-Aignan, les libéraux du cru ne désarment pas. A tout prix et vite, il importe de fonder une école de Frères, pour empêcher les "lancastériens" d'ouvrir la leur. Comme pour Pordic, l'année précédente, pas d'autre solution que le recours au curé d'Auray. C'était prendre un risque ! Dinan, seconde ville du département, sous-préfecture bourgeoise de 7 000 âmes, n'était pas le point de chute idéal pour des sujets sommairement instruits au noviciat d'Auray. Mais les circonstances interdisent à M. de la Mennais de se montrer difficile. Dans la seconde quinzaine de mai 1819, il se rend à Auray. Sensible à l'importance de l'enjeu et parfaitement désintéressé, M. Deshayes promet des sujets et s'exécute sans retard : "huit jours après avoir reçu la visite du vicaire capitulaire, le curé d'Auray se transporta à Saint-Brieuc"², accompagné de quatre de ses disciples³, dont trois destinés à Dinan, les Frères Charles Brottier, Gabriel Verdon et André Labousse ; quant au quatrième, "ce devait être le F. Bonaventure Le Dain qui, étant cuisinier, resta à Saint-Brieuc pour prêter main-forte à Nicole, la bonne du Père de la Mennais"⁴, mais on ne peut l'affirmer.

¹ Cf. Rulon, *op. cit.*, chap. III, p. 147-151, et chap. VI, p. 271.

² (E. de Mirecourt), *L'abbé Jean-Marie de la Mennais*, 2e éd., Paris, 1876, p. 94.

³ Cf. Crosnier, *op. cit.*, t. II, p. 59, en note : M. Deshayes à M. Féry, 13 mai 1835.

⁴ **E Bonaventure (François Le Dain)**(Noyal-Pontivy, 4 novembre, 1791, Ploërmel, 7 février 1848) entre au noviciat d'Auray le 15 février 1818. Signalé par la suite à Dinan, Tréguier...

Avant de gagner Dinan, en compagnie de M. de la Mennais, pour y conduire les trois Frères, M. Deshayes séjourne huit jours à Saint-Brieuc¹, occasion de longs échanges de vues. Projets et réalisations des deux hommes de Dieu sont étudiés à la lumière de l'expérience ; leurs réflexions et prières éclairent la voie à suivre : celle d'une étroite association dans la conduite d'une entreprise unique. M. Deshayes propose le pacte d'union, M. de la Mennais y consent, et c'est le traité du 6 juin 1819. Le Père Laveille, influencé par une tradition fautive, présente ainsi l'événement² :

"Le curé d'Auray n'avait aucun patrimoine, les aumônes qu'il recevait étaient immédiatement absorbées par les oeuvres de toute sorte auxquelles il prêtait son appui. Sans jamais douter de la Providence, il se demandait parfois comment pourrait subsister son petit noviciat pour peu qu'il se développât [...]. Plus connu en Bretagne que M. Deshayes, fixé dans une ville plus considérable qu'Auray, M. de la Mennais était alors plus en mesure que son confrère de trouver des ressources. D'autre part, en 1819, il n'avait qu'un très petit nombre de sujets formés, ce qui l'obligeait à éconduire la plupart des recteurs qui lui demandaient des écoles..."

Cette présentation des faits appelle deux remarques : on sait déjà que M. de la Mennais n'avait alors aucun sujet formé, et même qu'à la date du traité, le noviciat de Saint-Brieuc n'était pas ouvert. Quant aux ressources financières réciproques, Laveille adopte l'opinion du F. Hippolyte Morin³ :

"Le vénérable père Deshayes n'avait pas de fortune [...] : il était donc naturel qu'il cherchât au dehors les moyens d'affermir et de faire prospérer son oeuvre."

Cet aspect financier fut-il déterminant ? On peut en douter. Le Père Deshayes n'avait pas de fortune : exact ! Mais le P. de la Mennais guère davantage après les déboires familiaux. Sans doute trouvait-il des ressources pour ses oeuvres ; mais le P. Deshayes n'en était pas privé : les bailleurs de fonds ne lui manquaient pas, tel ce M. Barré à la générosité apparemment inépuisable. Ce que l'on peut dire, c'est que l'un et l'autre avaient intérêt à mettre leurs ressources en commun.

¹ Le P. Deshayes à M. Fery, le 13 mai 1835.

² **Op. cit.**, p. 332-333.

³ Mes souvenirs arch. des FICP, cahier n° 1, p. 6, carton 80.

Dans la lettre à M. Féry déjà citée, M. Deshayes raconte la semaine décisive de Saint-Brieuc et nous livre la vraie raison qui le conduisit au pacte d'union¹ :

"Pendant huit jours que je passai avec (M. de la Mennais), je vis qu'il entraînait parfaitement dans mes vues et dans mon plan. Je lui fis la proposition de l'associer à l'oeuvre que j'avais commencée. Il se chargea des frères placés dans le diocèse de Saint-Brieuc. Nous administrons de concert la Congrégation."

Ce texte éclaire l'association du 6 juin 1819 ; il ne laisse aucun doute sur l'identité de vues des Fondateurs.

Ils sont tous les deux animés du même souci d'assurer une éducation chrétienne aux enfants du peuple, de préférence - mais pas exclusivement - à ceux des campagnes rurales et selon la méthode pédagogique des Frères de la Salle.

Tous les deux sont d'accord pour admettre une rétribution scolaire quand les familles sont en état de la payer aux municipalités ou aux paroisses.

Ils partagent également le même point de vue concernant les "petites écoles" : le système original du frère placé seul et logé au presbytère, sous la juridiction immédiate du curé ou du recteur.

Enfin, comme la suite le montrera, ils ont le même dessein : celui de créer une société religieuse dont les membres devront s'engager par vœu.

D'autre part, il est patent que l'initiative de l'association est à porter au crédit de M. Deshayes ; rien de plus normal : il est seul à posséder une maison de formation, et plusieurs écoles sont déjà dirigées par ses disciples. M. de la Mennais n'a encore rien de concret à offrir, sinon la perspective prochaine de l'ouverture d'un noviciat.

LE TRAITÉ D'UNION DU 6 JUIN 1819

"Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, "Nous, Jean-Marie Robert de la Mennais, vicaire général de Saint-Brieuc, et Gabriel Deshayes, vicaire général du diocèse de Vannes "et curé d'Auray,

"Animés du désir de procurer aux enfants du peuple, spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des maîtres solidement

.

¹Crosnier, *op. cit.*, t. II, en note, p. 59

pieux, nous avons résolu de former provisoirement à Saint-Brieuc et à Auray deux noviciats de jeunes gens qui suivront, autant que possible, la règle des Frères des Écoles chrétiennes et se serviront de leur méthode d'enseignement ; mais, considérant que cette bonne oeuvre naissante ne saurait s'accroître et se consolider qu'avec le temps, et que chacun de nous peut mourir avant l'époque où cette bonne oeuvre sera assez avancée pour se soutenir par elle-même, Nous sommes convenus de ce qui suit :

"1) Les deux maisons de noviciat établies, l'une à Saint-Brieuc et l'autre à Auray, seront dirigées, savoir : la première, par M. de la Mennais, la seconde, par M. Deshayes.

"2) Les deux maisons auront la même règle, la même méthode d'enseignement et n'en feront qu'une.

"3) Chacun de nous aura la direction et la surveillance de tous les Frères placés dans son diocèse et de tous ceux qu'il placera dans un autre diocèse.

"4) Lorsque nous le jugerons à propos, nous choisirons parmi les Frères un supérieur et deux assistants, et nous désignerons la maison où ils devront habiter ; dans le cas où les choix n'auraient pas été faits avant la mort de l'un de nous, ou que l'autre, pour une cause quelconque, ne pourrait pas y concourir, les choix et les arrangements à prendre pour le bien de la société seront faits par un seul.

"5) Nous nous occuperons de trouver, le plus tôt possible, une maison centrale pour les deux diocèses, qui ne soit pas éloignée d'une grande route, et, autant que faire se pourra, à la campagne.

"6) Chacun de nous prendra les mesures nécessaires pour qu'à sa mort les ressources qui lui resteront entre les mains pour son établissement passent au survivant qui les joindra aux siennes pour le soutien de la société.

"Fait double à Saint-Brieuc, le dimanche de la Trinité, 6 juin 1819.

Signé : Deshayes Vicaire général et curé d'Auray

J.M. Robert de la Mennais

Vicaire général de Saint-Brieuc

Laveille qualifie ce document de "curieux traité". De fait, et

compte tenu d'un amendement ultérieur, il suggère plusieurs observations :

a) On a fait remarquer ailleurs¹ l'emploi insolite du futur dans le paragraphe d'introduction... et tenté une explication possible.

b) Le texte n'omet ni noviciat ni règle, mais ne mentionne pas le voeu d'obéissance auquel tenait M. de la Mennais²-. Il sera pourtant prononcé par plusieurs Frères, dès la retraite de 1820. Les Fondateurs ont-ils soulevé la question en juin 1819 ? C'est possible. En tout cas, la décision dut être prise assez vite et communiquée aux Frères, pour les préparer à l'engagement.

c) En spécifiant, dans son article 3 : "Chacun de nous aura la direction et la surveillance de tous les frères placés dans son diocèse, et de tous ceux qu'il placera dans un autre diocèse", le traité écarte un risque : celui d'exposer les Frères à recevoir des ordres contradictoires. Sur ce point, la modification de janvier 1821, consécutive à l'élection du P. Deshayes comme supérieur général des Pères de la Compagnie de Marie et des Soeurs de la Sagesse, n'offre pas la même garantie, les deux supérieurs s'attribuant alors des droits égaux sur l'ensemble de la Congrégation. D'où l'appréciation portée par M. de la Mennais sur le traité ainsi amendé :

"Monument de la plus extrême déraison à laquelle deux créatures raisonnables se puissent livrer [...] ; la conception la plus extravagante et la moins pratique. Mais comme les deux fondateurs se convenaient admirablement l'un à l'autre, et qu'ils s'aimaient, cela alla à merveilles"³

L'abnégation du Père Deshayes, son éloignement de la Bretagne et la part réduite qu'il prend dès lors au gouvernement de l'Institut facilitent aussi les choses. "L'élément moteur de l'association" (H. Ru-Ion) fut bien M. de la Mennais, ce que note également le E Augustin : "On doit dire que l'opinion de M. de La Mennais paraissait dominer, et

M. Deshayes y avait une grande confiance ; il avait d'ailleurs trop d'humilité pour vouloir dominer son collègue"⁴.

Le Père Deshayes était rayonnant quand, après la signature du traité d'union et l'installation de ses Frères à Dinan⁵, il regagna sa cure,

¹ Voir plus haut, p. 44

² Idem, p. 33 : lettre de M. de la Mennais à l'abbé Mazelier, 14 avril 1826.

³ L. de Kergorlay : art. déjà cité et paru dans la **Revue provinciale** et la **Vigie de l'Ouest** (1849)..

⁴ **Nova Inquisitio**, p. 757

⁵ L'installation officielle et solennelle n'eut lieu qu'en septembre, après la retraite de Saint-Brieuc

le 10 juin, pour y retrouver ses chers novices. Le E Hippolyte nous révèle son état d'âme¹ :

"Ceux qui ont connu le père Deshayes savent qu'il avait la physiologie empreinte de la sérénité, du calme le plus imperturbable ; cependant, en s'en retournant à Auray, après la conclusion de ce traité, son âme était tellement inondée de joie et de consolations, qu'il crut devoir en faire part au frère Jean qui l'accompagnait² : "Mon frère, lui dit-il, que je suis content ! Combien je suis heureux ! J'avais certaines inquiétudes sur l'avenir de votre société naissante ; mais je viens de prendre des arrangements avec M. de la Mennais : l'oeuvre va marcher, j'en ai l'entière confiance ; toutes mes craintes ont disparu."

Cette confiance, il sut la faire partager à tous ses disciples, car le mémorialiste ajoute³ :

"La nouvelle des arrangements pris entre les deux Supérieurs combla de joie leurs pauvres enfants : c'était l'assurance de leur avenir. Il leur sembla commencer une ère nouvelle."

1819. DEUX RETRAITES SÉPARÉES : AURAY ET SAINT-BRIEUC

En 1819, les Fondateurs ne jugent pas à propos de réunir leurs sujets pour une retraite commune. Toutes deux se tiennent en septembre. Celle d'Auray déserte le Manéguen, siège des exercices précédents, pour occuper un local du collègue de M. Humphry⁴.

M. Deshayes y donne les instructions à une vingtaine de novices et Frères placés, aidé du P. François, S.J., professeur au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray.

A Saint-Brieuc, les exercices rassemblent une dizaine de retraits : les FF. Paul, Charles, Gabriel, André, en fonction à Pordic ou Dinan, Bonaventure peut-être, tous venus d'Auray, les FE Yves, Allain, Mindu, recrues de l'abbé Tresvaux, et quelques aspirants arrivés au cours de l'été : le F. Paulin sûrement ; il est difficile d'être

¹ Mes souvenirs, cahier n° 1, p. 10, carton 80.

² Frère Jean Le Mouroux, son cocher.

³ Mes souvenirs, cahier n° 1, p. 12, carton 80.

⁴ En 1819, les F.E.C. eux-mêmes ont peut-être fait leur retraite hors du Manéguen, dans l'une des maisons qu'ils avaient ouvertes en Bretagne en 1818.

affirmatif pour les FE. Adrien, Michel, Simon... dont on ignore la date complète d'entrée au noviciat¹.

Le F. André Labousse a livré ses impressions de retraite². Elles traduisent bien la ferveur et l'émotion qui la caractérisèrent :

"Ce fut (M. de la Mennais) lui-même qui nous la prêcha dans un de ses appartements. (II) nous parlait avec tant d'âme et d'onction que nous étions tous pénétrés et convaincus des vérités qu'il nous annonçait. Dès lors, je fus poussé vers lui avec un élan irrésistible et j'eus pour lui une vénération profonde et une estime si prononcée que ces sentiments sont toujours restés gravés dans mon coeur ; et comment en aurait-il été autrement ? Ne l'ai-je pas vu tellement ému en nous annonçant la parole de Dieu, que son visage était inondé de larmes ; il les mêlait aux nôtres !"

1820 : LA "GRANDE RETRAITE" COMMUNE D'AURAY

Les Fondateurs s'étaient rencontrés maintes fois. Leurs disciples désiraient eux-mêmes se voir, se connaître et sympathiser. Aussi attachaient-ils une particulière importance à la première retraite commune des branches fusionnées d'Auray et de Saint-Brieuc. M. de la Mennais l'ayant lui-même qualifiée de "grande retraite"³, les participants devaient supposer qu'on y annoncerait des mesures de portée considérable.

"Nous attendions avec une sorte d'impatience l'époque tant désirée (où il nous serait) donné de voir réunis les enfants des deux berceaux de la petite société, pour ne faire, suivant l'expression de nos fondateurs, qu'une seule et même famille⁴.

¹ **F. Adrien (Guillaume Simon)** (St-Adrien, C.-du-N., 26 janvier 1778. Plouguernével, C.-du-N., avril 1830) entre au noviciat de St-Brieuc en 1819, sans autre précision, fonde l'école de Plouguernével en novembre 1820, et la dirige jusqu'à sa mort.

F. Paulin (Florien Thébault) (Morieux, C.-du-N., 5 avril 1803, Ploérmel, 26 février 1870) entre au noviciat de St-Brieuc le 1^{er} septembre 1819, succède à Pordic aux FF. Paul et Fortuné (1820-1822), devient directeur général des Frères à la Guadeloupe en 1846 et tient le poste vingt ans.

F. Michel (Mathurin Tréhen) (Quintenic, C.-du-N., 17 septembre 1795, Guipry, I.-et-V., 20 décembre 1853) entre au noviciat de St-Brieuc le 15 septembre 1819, enseigne à Plérin (1820-1825), fonde l'école de Gausson (1825-1834), dirige celle de Plélo et ouvre celle de Guipry.

F. Simon : pas d'informations sur son état-civil. Entre au noviciat en 1819, ouvre l'école de Plérin le 15 mai 1820, n'y donne pas satisfaction et fait défection en 1821

² Lettre à l'abbé Houet, 24 juin 1864. Arch. FICP, carton 80.

³ Lettre au E André Labousse, datée du mois de mai précédent

⁴ F. Hippolyte, **op. cit.**, cahier nol, p. 13, carton 80.

La retraite regroupait de 40 à 50 Frères. Elle se déroula du samedi 9 au vendredi 15 septembre¹ au "Père Éternel", sous la direction des deux Supérieurs. Le F. Augustin précise qu'ils se partagèrent la besogne : "M. Deshayes donnait les méditations et la conférence,

M. de la Mennais donnait les sermons, le tout avec une force et une véhémence capables de convaincre les plus opposés à la conviction"². Cette force de persuasion marqua le sermon d'ouverture, riche de conseils propres à mettre les esprits et les coeurs dans les meilleures dispositions pour profiter des saints exercices.

En cette journée du 9 septembre, "Les deux Supérieurs nous nommèrent **Frères de l'Instruction Chrétienne** et nous donnèrent pour devise ces deux mots si expressifs et que M. Boudon répétait si souvent avec effusion de coeur : Dieu seul"³.

Le voeu d'obéissance et la règle furent expliqués par M. de la Mennais. Lue d'abord, avec solennité, dans la chapelle même, puis commentée les jours suivants, la **Règle** fut "reçue comme un vrai présent du ciel"⁴. Le Père la dicta lui-même aux directeurs d'école ce qui, au dire du F Julien Kerdavid, prit "trois ou quatre grandes pages"⁵.

Les deux Fondateurs confessèrent les retraitants, sauf, écrit le E Augustin, "les postulants qui ne savaient pas assez le français" : un prêtre bretonnant était à leur disposition. Autres précisions du même témoin : "On ne se levait qu'à cinq heures, et il était permis de causer aux récréations après le repas ; mais on recommandait de le faire à voix modérée et les Supérieurs y veillaient"⁶.

Les Frères portaient déjà un costume particulier que M. Deshayes avait sommairement décrit au **T.H.F. Gerbaud**⁷. Ils l'endossaient sans rite spécial. Mais au dernier jour de la "grande retraite", souhaitant frapper les imaginations et convaincre leurs disciples que l'entrée en vie religieuse était une rupture d'avec le monde, les Supérieurs organisèrent une solennelle **prise d'habit**, tandis que "les postulants qui n'avaient pas encore de nom de frère en reçurent un"⁸.

¹ Ces dates comprennent les jours d'ouverture et de clôture.

² **Chroniques**. Cf. Laveille et Collin : **Gabriel Deshayes**, en note, p. 178.

³ F. Hippolyte, **op. cit.**, cahier no1, p. 13.

⁴ F. Augustin, **Nova Inquisitio**, p. 758

⁵ Arch. des FICP, carton 80. La Règle ne sera imprimée qu'en 1823.

⁶ **Nova Inquisitio**, p. 758.

⁷ Voir plus haut, p. 30.

⁸ **Nova Inquisitio**, p. 758.

Aussi émouvante fut la première émission du voeu d'obéissance pour un an. Se fiant à ses souvenirs, le F. Augustin croit que 22 Frères le prononcèrent. Après la mort du P. de Mennais, et négligeant les profès de 1820 qui n'avaient pas persévéré, le F. Julien en cite douze, "en suivant l'ordre de leur entrée dans la Congrégation", les FF. Mathurin, Paul, Pierre, Charles, Louis, Jean, Julien, Jean-Marie, Ambroise, Bonaventure, Adrien, Paulin¹.

"L'un après l'autre, sur les marches de l'autel, en face des fondateurs qui se tenaient debout"², les Frères prononcèrent la formule de voeu. Ceux d'Auray s'exprimèrent ainsi : "Je fais pour un an voeu d'obéissance au Supérieur de la maison d'Auray et, en cas de mort de celui-ci, au supérieur de la maison de Saint-Brieuc". Et ceux de Saint-Brieuc : "Je fais pour un an voeu d'obéissance au supérieur de la maison de Saint-Brieuc, et, en cas de mort de celui-ci, au supérieur de la maison d'Auray". L'alternative était une idée de M. de la Mennais.

M. Deshayes l'eût volontiers négligée : "Les deux maisons n'en font qu'une, comme vous et moi, M. de la Mennais, nous ne faisons qu'un"³. Le F. Augustin complète son récit de l'événement par ces lignes : "Quoique les frères ne fissent à cette retraite que le voeu d'obéissance, ils furent cependant dépouillés de ce qu'ils pouvaient posséder d'argent, et nul n'y trouva à redire". La matière du voeu de pauvreté tombait ainsi dans le domaine de l'obéissance : les Frères en assumaient pratiquement les obligations.

M. de la Mennais avait inauguré la retraite, l'allocution de M. Deshayes la clôtura. Les notes du F. Louis Le Maguet nous disent combien le curé d'Auray était heureux du développement rapide de la petite société : "Le nombre a surpassé notre espérance" et combien aussi il comptait sur l'exacte observance de la Règle : en dépendaient, déclara-t-il, les bénédictions du Ciel, les progrès de la Congrégation et la réalisation des espoirs placés en elle.

Le F. André Labousse crut voir une personnalité déjà célèbre parmi les retraitants de 1821 : "L'abbé Félicité de la Mennais, assis bien humblement dans une stalle, assistait à tous nos exercices". Mais il y a erreur de date : le fait concerne la retraite de 1820⁴.

¹ Arch. des FICP, carton 80. Le F. Julien omet le F. Yves Le Fichant sans donner le motif.

² *Nova Inquisitio*, p. 758.

³ Idem, p. 758.

⁴ Le Guillou, *op. cit.*, t. II, p. 121 : lettre de Féli au baron de Vitrolles, Auray, le 10 septembre 1820 : "Je me suis décidé à accompagner (mon frère à Auray) dans l'espoir que le voyage me ferait du bien [...]. J'y resterai huit ou dix jours".

Avant la séparation, relate le F. Hippolyte¹, "nos deux Supérieurs nous conduisirent à Sainte-Anne pour nous mettre sous la protection de cette bonne patronne de la Bretagne" : messe dite au maître-autel par M. de la Mennais, communion distribuée par les deux supérieurs, récitation des litanies de sainte Anne, puis déjeuner au petit séminaire alors dirigé par les Jésuites, et visite des lieux...

Plus bref et plus clair que le F. Hippolyte, le F. Julien conclut ainsi sa narration : "Les heureux pèlerins revinrent coucher à Auray pour se séparer le lendemain en se donnant l'accolade fraternelle". Les Frères placés regagnèrent leurs établissements. Les novices de Saint-Brieuc, "notre père de la Mennais à leur tête, s'en retournèrent par la route de Baud"² ; ceux d'Auray, mieux disposés que jamais, reprirent la vie fervente et mortifiée qu'ils menaient au presbytère, sous la direction de leur Père bien-aimé.

*

* *

"Cette retraite eut une immense portée" : Laveille a raison³. C'est en 1820 que la société naissante de MM. Deshayes et de la Mennais apparaîtrait au grand jour, avec ses caractéristiques essentielles. Témoin de l'événement, le Frère Augustin a bien noté l'importance de la mutation opérée⁴ : "C'est à cette retraite que la Congrégation fut réellement organisée et où elle prit la forme de Congrégation religieuse : jusque-là c'était une simple réunion de jeunes gens".

A dater de 1820, la situation de ces jeunes change : toujours mus par le même idéal généreux qui les voue en commun au service de l'enfance populaire, ils agissent désormais en tant que religieux, car ils acceptent l'exigeante et double contrainte d'une règle et d'un engagement d'obéissance, ce voeu public auquel tenait tant Jean-Marie de la Mennais.

La société primitive d'Auray, celle plus récente de Saint-Brieuc, fondues dans un ensemble bien structuré, enrichies de précieux moyens de sanctification personnelle, se trouvent mieux armées pour repartir d'un bon pied vers un avenir plus assuré, et pour répondre, avec une efficacité accrue, aux vues apostoliques de leurs saints Fondateurs.

¹ Mes souvenirs, cahier n° 1, p. 15-16, carton 80.

² Idem. (carton 80, ainsi que la citation du F. Julien).

³ Op. cit., t. I, p. 346.

⁴ Nova Inquisitio, p. 758.

CONCLUSION

En 1839, paraît un ouvrage de l'abbé Tresvaux, alors vicaire général et official de Paris. Intitulé **L'Église de Bretagne**¹, il consacre vingt lignes aux Frères de l'Instruction chrétienne. Détachons-en l'essentiel :

"... Comme (les Frères des Écoles chrétiennes) ne peuvent aller isolément, un prêtre zélé, le respectable M. Deshayes, ancien curé de Saint-Gildas d'Auray, aujourd'hui supérieur des missionnaires de Saint-Laurent et des Filles de la Sagesse, forma en 1816 une Société de frères instruits par les premiers, et destinés à porter l'instruction dans les campagnes. Dieu bénit cette pieuse entreprise, et cet institut, aujourd'hui gouverné par M. l'abbé de la Mennais, a un nombreux noviciat à Ploërmel et est répandu dans toute la Bretagne..."

Ce raccourci historique, dû à l'ancien curé de la Roche-Derrien qui, en 1819, fournit à M. de la Mennais ses trois premiers postulants, peut surprendre, même s'il n'affirme rien qui ne soit parfaitement exact. Il est vrai qu'à Auray, en 1816, M. Deshayes forma une société de frères instituteurs, instruits, au tout début, par les disciples de Jean-Baptiste de la Salle. Il est encore vrai qu'en 1839, l'Institut était gouverné par Jean-Marie de la Mennais.

Mais ne dire que cela, c'est engager le lecteur sur une fausse piste, c'est laisser entendre que M. Deshayes, seul, serait le fondateur de la Congrégation, ensuite passée sous l'unique direction de M. de la Mennais.

Il est clair que l'abbé Tresvaux ne tient nul compte - sans doute parce qu'il l'ignore - du projet d'affiliation de la société naissante d'Auray aux Frères des Écoles chrétiennes. Ce n'est pas du tout à un institut religieux que M. Deshayes songe au début, mais à une sorte de tiers ordre excluant tout voeu public. Ce projet, caressé pendant plus de trois ans, est définitivement ruiné par l'association du curé d'Auray avec M. de la Mennais. Les entretiens de juin 1819, à Saint-Brieuc, et le pacte d'union qui en résulte, organisent tout autre chose qu'une réunion, sous tutelle lasallienne, de pieux enseignants laïcs : une véritable congrégation religieuse dont les deux hommes de Dieu sont, à titre égal, les fondateurs et les supérieurs, l'essentiel de la direction effective étant assuré par M. de la Mennais, après le départ de M. Deshayes pour Saint-Laurent-sur-Sèvre, en 1821.

Ceci dit, il y aurait injustice criante à minimiser l'importance des années "préparatoires" d'Auray. Comment serait-il possible de méconnaître à quel

¹ Abbé Tresvaux, *L'Église de Bretagne*, Paris, Méquignon, 1839, p. 633-634

point les débuts du nouvel Institut religieux furent facilités par le précieux apport des novices et frères en exercice, formés en cette ville, depuis plus de trois ans, alors que n'existe pas encore le noviciat de Saint-Brieuc.

M. Deshayes n'apporte pas seulement à l'oeuvre commune ses premiers sujets et ses premières écoles, mais encore les traits originaux qui la différencient de celle de Jean-Baptiste de la Salle. C'est bien lui qui imagine le Frère logeant à la cure, sous l'autorité immédiate du pasteur, solution qui permet la multiplication des petites écoles dans les campagnes. C'est encore lui qui tolère la perception d'une rétribution scolaire, demandée aux familles capables de la payer, afin d'alléger la charge financière des communes rurales dont on conçoit mal, aujourd'hui, la fréquence et extrême indigence¹. "Innovation capitale, écrit H. Rulon, qui va s'imposer comme règle à tous les instituts enseignants au XIX^e siècle et qui fait du Père Deshayes un initiateur remarquable et un diligent observateur de la réalité économique et sociale de son temps"².

Connaissant aussi bien que M. Deshayes le triste état "économique et social" de la Bretagne des années 1815-1820, M. de la Mennais adopte d'emblée la ligne de conduite de son confrère pour les rétributions scolaires. Lui-même obtient aisément de M. Deshayes que soit émis le voeu d'obéissance. Il y tient par souci d'une plus grande stabilité, ainsi qu'il l'écrira à l'abbé Mazelier³. Cette décision transforme de manière radicale la nature de l'oeuvre d'Auray. DÉglise s'enrichit dès lors d'une nouvelle congrégation religieuse...

L'initiative de M. de la Mennais suggère une interrogation. A-t-il attendu la rencontre de juin 1819, à Saint-Brieuc, pour songer à la fondation d'un véritable institut religieux enseignant ? Certains ont peine à le croire. Il est possible, en effet, qu'une telle idée lui soit venue quelques années auparavant. **L'Ami de la Religion** du 1^{er} juin 1816 peut la lui avoir suggérée en révélant les projets scolaires de M. Deshayes⁴. Faute de preuve, ce ne peut être qu'une supposition. En 1817, lors de sa visite au curé d'Auray⁵, il a dû remarquer, au presbytère, l'existence d'un noviciat dans lequel il puisera, en 1818,

¹ Position conforme à l'article 14 de l'ordonnance royale du 29 février 1816. Cette rétribution était perçue, non par le Frère, mais par la municipalité ou le curé. Les ressources des villes d'une certaine importance permettaient de faire appel aux Frères de la Salle et d'accorder la gratuité à tous les élèves.

² H. Rulon, **op. cit.**, chap. III, p. 125

³ Lettre du 14 avril 1826. Voir plus haut, p. 33.

⁴ Voir plus haut, p. 25.

⁵ Idem, p. 38.

pour ouvrir l'école de Pordic ; en a-t-il alors conclu qu'il pourrait lui-même réunir des jeunes gens, les former à l'enseignement, obtenir qu'ils s'engagent par voeu, et constituer ainsi une congrégation religieuse ? Peut-être ! Mais aucun document connu, aucune confiance de M. de la Mennais ne vient étayer l'hypothèse.

Par contre, à maintes reprises, oralement et par écrit¹, il affirmera avoir commencé son oeuvre sans savoir "où cela irait", "voyant seulement à trois ou quatre pas" devant lui. Telle était la situation le 20 mars 1819, quand il fit appel à l'abbé Tresvaux. A cette date, il savait au moins que les postulants réclamés se destineraient à l'enseignement primaire dans les campagnes et les petites villes. Pour le reste et qui était d'importance, son incertitude dura peu, moins de trois mois. Elle cessa, au plus tard, durant les entretiens de juin 1819, quand furent jetées, en plein accord avec M. Deshayes, les bases de la nouvelle congrégation religieuse. Il eut alors la claire vision de la voie à suivre. Il s'y engagea avec confiance, courage, lucidité, sage appréciation des changements requis par les circonstances, et toujours en vue de **Dieu seul**, sa devise personnelle donnée à l'Institut en 1820. Pendant les quarante années de son supériorat, sa personnalité et l'efficacité de son action lui valurent assez de prestige pour être consulté par les gouvernements en matière d'éducation, et par les responsables d'Instituts semblables au sien.

En 1819, l'incorporation des sujets d'Auray dans l'oeuvre commune lui donnait, dès le départ, une assise déjà solide. Elle permettrait d'envisager un avenir prometteur et qui ne déçut point puisque, seulement vingt ans plus tard, l'abbé Tresvaux pouvait écrire : "Cet institut a un nombreux noviciat à Ploërmel, et est répandu dans toute la Bretagne.

Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes réalisaient ainsi l'une de leurs ambitions apostoliques les plus chères. Tout en contrariant l'expansion d'un système pédagogique qui leur semblait déficient au plan religieux, ils couvraient la province d'un réseau d'écoles chrétiennes, tenues par des éducateurs consacrés à Dieu et voués à l'enfance populaire alors si délaissée. Un an avant que ne paraisse l'ouvrage de M. Tresvaux, les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel avaient essaimé dans les Antilles, encore esclavagistes, attendant l'heure plus lointaine de se répandre en d'autres régions des cinq continents.

F. Paul Cueff

¹ Idem, p. 54.